



















































## 2. | TRESORERIE ET CAPITAUX DU GROUPE

### 2.1 | Flux de trésorerie du Groupe aux 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie de Rexel pour les neuf premiers mois et troisièmes trimestres de 2008 et 2007.

<i>(en millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 30 septembre		Période close le 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Flux de trésorerie d'exploitation <sup>(1)</sup>	181,5	174,4	544,8	529,2
Intérêts (a)	(52,1)	(27,2)	(133,5)	(192,4)
Impôts (a)	(26,2)	(27,1)	(83,8)	(24,3)
Variation du besoin en fonds de roulement	(52,8)	(70,3)	(74,9)	(77,9)
Flux nets des activités opérationnelles (b)	50,4	49,8	252,6	234,6
Flux nets des activités d'investissement	(44,9)	(27,5)	(1 437,2)	(33,0)
Dont immobilisations opérationnelles <sup>(2)</sup> (c)	(12,5)	(17,1)	4,4	(0,5)
Flux nets des activités de financement	(149,7)	(254,5)	1 353,9	(183,3)
Variation nette de la trésorerie	(144,2)	(232,2)	169,3	18,3
<b>Trésorerie disponible après investissements nets</b>				
<b>(« Free cash flow ») :</b>				
<b>- avant intérêts et impôts (b) – (a) + (c)</b>	<b>116,2</b>	<b>87,0</b>	<b>474,3</b>	<b>450,8</b>
<b>- après intérêts et impôts (b) + (c)</b>	<b>37,9</b>	<b>32,7</b>	<b>257,0</b>	<b>234,1</b>

<sup>(1)</sup> Avant intérêts, impôts et variation du besoin en fonds de roulement.  
<sup>(2)</sup> Nettes des cessions.

#### 2.1.1 | Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles

Les flux nets provenant des activités opérationnelles ont représenté une ressource de 252,6 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2008 contre 234,6 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2007. Au troisième trimestre 2008, les flux nets provenant des activités opérationnelles ont représenté une ressource de 50,4 millions d'euros contre 49,8 millions d'euros au troisième trimestre 2007.

#### Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation avant intérêts, impôts et variation du besoin en fonds de roulement ont augmenté entre les neuf premiers mois de 2007 et 2008, passant de 529,2 millions d'euros en 2007 à 544,8 millions d'euros en 2008, grâce au niveau élevé de résultat opérationnel avant autres produits et autres charges et avant amortissements (EBITDA) atteint en 2008. Ce dernier a progressé de 543,5 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2007 à 584,4 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2008.

#### Intérêts et impôts

Au cours des neuf premiers mois de 2008, les intérêts versés se sont élevés à 133,5 millions d'euros contre 192,4 millions d'euros en 2007. Les neuf premiers mois de 2007 incluaient 89,6 millions d'euros payés le 4 avril 2007 au titre de la prime de remboursement de l'Obligation Senior Subordonnée intervenu dans le cadre du refinancement du Groupe suite à son introduction en bourse. A partir du deuxième trimestre 2008, les intérêts payés reflètent les conditions du nouveau Contrat de Crédit Senior mis en place pour l'opération Hagemeyer.

Au cours des neuf premiers mois de 2008, 83,8 millions d'euros ont été payés au titre de l'impôt sur les bénéfices contre 24,3 millions d'euros durant les neuf premiers mois de 2007. Le deuxième trimestre 2007 incluait un remboursement non récurrent d'impôt par les autorités françaises pour un montant de 53,4 millions d'euros.



## Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement a représenté un emploi net de 74,9 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2008, contre 77,9 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2007. En pourcentage du chiffre d'affaires des 12 derniers mois, le besoin en fonds de roulement est passé de 13,6 % au 30 septembre 2007 à 13,0 % au 30 septembre 2008. Cette amélioration de 60 points de base inclut à hauteur de 20 points de base l'impact des coûts d'acquisition et du remboursement d'un crédit de TVA datant de 2005.

### 2.1.2 | Trésorerie nette provenant des activités d'investissement

La trésorerie nette provenant des activités d'investissement comprend les acquisitions et les cessions d'immobilisations ainsi que les investissements financiers. Elle représentait un emploi de 1 437,2 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2008 contre 33,0 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2007.

<i>(en millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 30 septembre		Période close le 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Acquisitions d'immobilisations opérationnelles <sup>(1)</sup>	(12,5)	(17,1)	4,4	(0,5)
Acquisitions d'immobilisations financières <sup>(1)</sup>	(34,3)	(10,3)	(2 297,1)	(34,9)
Variation nette des placements à long terme	1,9	(0,1)	855,5	2,4
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(44,9)	(27,5)	(1 437,2)	(33,0)

<sup>(1)</sup> Nettes des cessions.

## Acquisitions et cessions d'immobilisations

Le montant des acquisitions d'immobilisations net des cessions a représenté une ressource de trésorerie de 4,4 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2008 contre un emploi de 0,5 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2007.

Au cours des neuf premiers mois de 2008, les dépenses brutes d'investissement ont représenté 73,7 millions d'euros, soit 0,8 % du chiffre d'affaires de la période, dont 17,8 millions d'euros étaient consacrés aux systèmes d'information, 26,9 millions d'euros à la rénovation des agences existantes et à l'ouverture de nouvelles agences, 16,0 millions d'euros à la logistique et 3,4 million d'euros à d'autres investissements. La variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations s'est élevée à 9,6 millions d'euros, majorant d'autant les investissements de la période. Les cessions d'immobilisations se sont élevées à 78,1 millions d'euros, comprenant principalement une opération de cession-bail portant sur 7 centres logistiques en France pour un montant de 62,9 millions d'euros, des véhicules de société au Royaume-Uni pour 7,5 millions d'euros et un bâtiment aux Pays-Bas pour 3,1 millions d'euros.

Au cours des neuf premiers mois de 2007, les dépenses brutes d'investissement avaient représenté 51,7 millions d'euros, soit 0,6 % du chiffre d'affaires de la période, dont 17,9 millions d'euros étaient consacrés aux systèmes d'information, 18,0 millions d'euros à la rénovation des agences existantes et à l'ouverture de nouvelles agences, 13,2 millions d'euros à la logistique et 1,5 million d'euros à d'autres investissements. La variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations s'était élevée à 1,1 million d'euros, majorant d'autant les investissements de l'année. Les cessions d'immobilisations s'étaient élevées à 51,2 millions d'euros, comprenant principalement une opération de cession-bail en Suisse pour un montant de 45,8 millions d'euros (42,0 millions d'euros net des impôts et taxes correspondants).

## Investissements financiers

Les investissements financiers ont représenté un emploi net de 2 297,1 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2008 contre 34,9 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2007.

Sur les neuf premiers mois de 2008, les sorties de trésorerie au titre des investissements financiers comprenaient principalement la réalisation de l'offre sur Hagemeyer pour un montant de 3 071,2 millions d'euros nets de la trésorerie acquise. La cession des entités Sonepar au mois de juin 2008 s'est traduite par une entrée de liquidités de 731,5 millions d'euros. La ressource nette provenant de l'échange d'actifs comprenait 177,0 millions d'euros de ressources au titre de la cession des activités de Rexel en Allemagne et 84,1 millions d'euros d'utilisation pour l'acquisition des activités de Sonepar en Suède. Les autres investissements sont constitués de l'acquisition de Beacon aux Etats-unis pour un montant de 20,1 millions de dollars (12,7 millions d'euros), d'Egleys en Nouvelle-Zélande pour 6,0 millions de dollars néo-zélandais (3,4 millions d'euros), d'Espace Elec et NFM SA en France pour 6,6 millions d'euros et 4,4 millions d'euros respectivement et de B.V. Electrotechnische Groothandel J.K. Busbroek aux Pays-Bas pour 4,2 millions d'euros. Ils incluent également 7,3 millions d'euros relatifs à une clause de complément de prix pour l'acquisition de Huazhang en Chine et un ajustement de prix de 2,6 millions d'euros concernant la société EIW en Australie.

Au cours des neuf premiers mois de 2007, les investissements financiers comprenaient principalement un ajustement de prix payé en mars 2007 et relatif à l'acquisition de Gexpro pour un montant de 9,7 millions de dollars US (7,7 millions d'euros), ainsi que l'acquisition de APPRO 5 en France pour un montant de 6,7 millions d'euros, de Clearlight Electrical au Royaume-Uni pour 5,3 millions de livres (7,8 millions d'euros), de Tri-Valley Electric Supply aux Etats-Unis pour 1,5 million de dollars US (1,2 million d'euros) et de Boutet en Belgique pour 6,8 millions d'euros. Ils incluaient également l'acquisition de titres de la filiale Rexel Distribution en vertu d'accords de liquidité sur des plans de stocks options de 2002 et 2003, pour un montant de 3,9 millions d'euros. En 2007, Rexel avait par ailleurs procédé à la cession de la société Kontakt Systeme pour un montant net de 4,9 millions d'euros.

### **Variation des placements à long terme**

La variation des placements à long terme s'est élevée à 855,5 millions d'euros de ressources au cours des neuf premiers mois de 2008 contre une ressource nette de 2,4 millions d'euros au cours des neuf premiers mois de 2007.

La ressource nette enregistrée sur les neuf premiers mois de 2008 traduisait pour l'essentiel le remboursement des comptes courant inter sociétés des entités Sonepar pour un montant de 852,6 millions d'euros.

La ressource nette enregistrée sur les neuf premiers mois de 2007 correspondait principalement au remboursement d'une partie du gage espèces consenti en garantie d'une facilité de crédit en Australie.

### **2.1.3 | Trésorerie nette provenant des activités de financement**

La trésorerie nette provenant des activités de financement comprend les remboursements de la dette financière, l'émission d'actions et le paiement de dividendes.

Au cours des neuf premiers mois de 2008, les activités de financement se sont traduites par des ressources nettes pour un montant de 1 353,9 millions d'euros. La variation nette des lignes de crédit s'est élevée à 1 470,9 millions d'euros et se décomposait entre le tirage du nouveau Contrat de Crédit Senior pour un montant net de coûts de transaction de 4 310,3 millions d'euros qui ont permis l'acquisition des titres et obligations de Hagemeyer pour 3 151,2 millions d'euros ainsi que le remboursement du Contrat de Crédit Senior 2007 de 933,0 millions d'euros et le refinancement de la dette Hagemeyer pré acquisition de 260,0 millions d'euros. En juin 2008, un remboursement de 1 400 millions d'euros au titre du Contrat de Crédit Senior a été effectué suite à la cession de certaines activités de Hagemeyer à Sonepar. En mai 2008, Rexel avait remboursé les obligations émises en 1998 pour un montant net de 45,7 millions d'euros correspondant au nominal de l'émission obligataire. Les paiements relatifs aux opérations de crédit-bail se sont élevés à 51,9 millions d'euros et les programmes de cession de créances commerciales ont augmenté de 25,8 millions d'euros. En juin 2008, un dividende de 0,37 euro a été payé aux actionnaires pour un montant total de 94,4 millions d'euros.

Au cours des neuf premiers mois de 2007, les activités de financement s'étaient traduites par des sorties de liquidités pour un montant net de 183,3 millions d'euros. L'introduction en bourse intervenue sur le deuxième trimestre 2007 a généré un produit d'émission d'actions net des coûts d'introduction de 999,7 millions d'euros tandis que 1 300,0 millions d'euros ont été tirés sur le contrat de Crédit Senior 2007 nouvellement mis en place. Ces ressources ont permis le remboursement des Obligations Senior Subordonnées d'un montant de 600,0 millions d'euros, ainsi que le remboursement intégral du contrat de Crédit Senior 2005. Par ailleurs, les paiements relatifs aux opérations de crédit-bail se sont élevés à 21,6 millions d'euros. Au troisième trimestre 2007, le Contrat de Crédit Senior 2007 avait été partiellement remboursé à hauteur de 285,0 millions d'euros, en contrepartie d'une augmentation équivalente de la capacité de tirage sur la ligne de crédit revolving.

## 2.2 | Sources de financement du Groupe

Au-delà de l'utilisation de ses capitaux propres, le Groupe se finance principalement au moyen de lignes de crédit multilatérales, d'emprunts obligataires et de cessions de créances commerciales. Au 30 septembre 2008, l'endettement net consolidé de Rexel s'établissait à **3 213,2** millions d'euros et s'analysait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2008			31 décembre 2007		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	54,8	-	54,8
Dette senior	-	2 695,4	2 695,4	-	960,6	960,6
Titrisation	-	974,8	974,8	-	1 012,1	1 012,1
Emprunt auprès des établissements de crédit	7,5	4,2	11,7	5,9	5,0	10,9
Concours bancaires et autres emprunts	222,4	-	222,4	45,1	-	45,1
Location financement	14,9	27,9	42,8	16,9	37,5	54,4
Moins coûts de transaction	-	(46,2)	(46,2)	-	(16,1)	(16,1)
<b>Total des dettes financières et intérêts courus</b>	<b>244,8</b>	<b>3 656,1</b>	<b>3 900,9</b>	<b>122,7</b>	<b>1 999,1</b>	<b>2 121,8</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(687,7)			(515,2)
<b>Endettement financier net</b>			<b>3 213,2</b>			<b>1 606,6</b>

La variation entre les deux périodes est essentiellement liée au financement de l'offre réalisée sur les actions et obligations de Hagemeyer (cf. note 12 – « Endettement financier » des états financiers consolidés résumés au 30 septembre 2008 du groupe Rexel).

Dans le cadre du financement de cette acquisition, Rexel a également refinancé son endettement pré-existant à la date d'acquisition ainsi que celui de Hagemeyer et a souscrit un nouveau contrat de crédit senior d'un montant total de 5,4 milliards d'euros (le « Nouveau Contrat de Crédit ») dont les caractéristiques sont décrites en note 12 des états financiers au 30 septembre 2008.

Au 30 septembre 2008, le Groupe dispose d'un peu plus d'un milliard d'euros de disponibilités, ceci comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie, et les montants non tirés sur les lignes de crédit. Ces disponibilités sont largement supérieures aux échéances de remboursement de dette cumulées d'ici mi-2011.

## II. Etats financiers consolidés intermédiaires résumés

# SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé .....	31
Bilan consolidé .....	32
Tableau des flux de trésorerie .....	33
Etat des profits et pertes comptabilisés .....	34
Tableau de variation des capitaux propres consolidés .....	35
Notes annexes aux états financiers consolidés .....	36
1.   Informations générales .....	36
2.   Principales méthodes comptables .....	36
3.   Regroupements d'entreprises et information pro forma .....	38
4.   Information sectorielle .....	44
5.   Frais administratifs et commerciaux .....	45
6.   Autres produits et charges .....	45
7.   Charges financières nettes .....	47
8.   Impôt sur les bénéfices .....	48
9.   Résultats par action .....	49
10.   Paiements fondés sur des actions .....	49
11.   Actifs destinés à être cédés .....	50
12.   Endettement financier .....	52
13.   Risques de marché et Instruments financiers .....	58
14.   Litiges et passifs éventuels .....	60
15.   Saisonnalité .....	63
16.   Événements postérieurs au 30 septembre 2008 .....	63
17.   Information trimestrielle .....	64

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	Période close le 30 septembre	
		2008	2007
Chiffre d'affaires	4	9 438,0	7 981,8
Coût des ventes		(7 150,8)	(6 020,4)
<b>Marge brute</b>		<b>2 287,2</b>	<b>1 961,4</b>
Frais administratifs et commerciaux	5	(1 777,3)	(1 470,9)
<b>Résultat opérationnel avant autres produits et charges</b>		<b>509,9</b>	<b>490,5</b>
Autres produits	6	119,3	6,0
Autres charges	6	(93,2)	(56,7)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>536,0</b>	<b>439,8</b>
Produits financiers		58,0	32,6
Coût de l'endettement financier		(152,8)	(141,9)
Charges financières liées au refinancement		(11,0)	(166,0)
Autres charges financières		(35,1)	(17,7)
<i>Charges financières (nettes)</i>	7	<i>(140,9)</i>	<i>(293,0)</i>
<b>Résultat net avant impôt</b>		<b>395,1</b>	<b>146,8</b>
Charge d'impôt sur le résultat	8	(101,1)	(59,9)
<b>Résultat net</b>		<b>294,0</b>	<b>86,9</b>
<b>Dont :</b>			
Résultat net - Part du Groupe		293,0	86,6
Résultat net - Part des minoritaires		1,0	0,3
<b>Résultat net par action :</b>			
Résultat de base par action (en euros)	9	1,15	0,41
Résultat dilué par action (en euros)	9	1,12	0,41

## Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 septembre 2008	31 décembre 2007
<b>Actif</b>			
Goodwill	3	3 825,8	2 608,3
Immobilisations incorporelles		997,4	686,0
Immobilisations corporelles		343,8	272,1
Actifs financiers non courants	3	60,4	76,8
Actifs d'impôts différés		223,9	127,4
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>5 451,3</b>	<b>3 770,6</b>
Stocks		1 505,5	1 143,2
Créances clients		2 698,6	2 018,5
Créances d'impôt courant		6,3	1,4
Autres actifs		486,1	422,6
Actifs destinés à être cédés	11	3,0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.1	687,7	515,2
<b>Total des actifs courants</b>		<b>5 387,2</b>	<b>4 100,9</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>10 838,5</b>	<b>7 871,5</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		1 280,0	1 280,0
Prime d'émission		1 409,9	1 409,9
Réserves		746,9	531,4
<b>Total des capitaux propres part du groupe</b>		<b>3 436,8</b>	<b>3 221,3</b>
Intérêts minoritaires		27,3	6,0
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>3 464,1</b>	<b>3 227,3</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes financières (part à long terme)	12.1	3 656,0	1 999,1
Avantages du personnel		194,6	125,6
Passifs d'impôts différés		251,7	161,5
Provisions et autres passifs non courants		167,8	52,8
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>4 270,1</b>	<b>2 339,0</b>
Dettes financières (part à court terme)	12.1	237,6	118,1
Intérêts courus	12.1	7,3	4,6
Dettes fournisseurs		2 164,7	1 659,3
Dette d'impôt courant		45,3	24,0
Autres dettes		649,4	499,2
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 104,3</b>	<b>2 305,2</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>7 374,4</b>	<b>4 644,2</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>10 838,5</b>	<b>7 871,5</b>



## Tableau des flux de trésorerie consolidé

	Note	Période close le 30 septembre	
		2008	2007
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Résultat opérationnel		536,0	439,8
Amortissements et dépréciation d'actifs		110,4	56,9
Avantages au personnel		(11,7)	(5,3)
Variation des autres provisions		8,3	(3,7)
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie (1)		(98,2)	41,5
Intérêts payés		(133,5)	(192,4)
Impôt payé		(83,8)	(24,3)
<i>Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement</i>		<i>327,5</i>	<i>312,5</i>
Variation des stocks		13,2	(74,3)
Variation des créances clients		(73,9)	(78,7)
Variation des dettes fournisseurs		(20,0)	68,9
Variations des autres créances et autres dettes		5,8	6,2
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>		<i>(74,9)</i>	<i>(77,9)</i>
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>		<b>252,6</b>	<b>234,6</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(73,7)	(51,7)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	6.1	78,1	51,2
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	3	(3 201,8)	(39,8)
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		904,7	4,9
Variation des placements à long terme		855,5	2,4
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>		<b>(1 437,2)</b>	<b>(33,0)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Produits de l'émission d'action		-	1 005,5
Rachat d'actions propres		3,5	(5,9)
Variation nette des facilités de crédit et autres dettes financières	12.3	1 470,9	(1 192,2)
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	12.3	25,8	30,8
Remboursement des dettes résultant des contrats de location-financement	12.3	(51,9)	(21,6)
Dividendes versés		(94,4)	-
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>1 353,9</b>	<b>(183,4)</b>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		169,3	18,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		515,2	473,1
Effet de la variation des taux de change et autres éléments de réconciliation		3,2	(7,1)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>687,7</b>	<b>484,2</b>

(1) Incluant les plus ou moins values de cession présentées en note 6

## Etat des profits et pertes comptabilisés

(en millions d'euros)	Période close le 30 septembre	
	2008	2007
<b>Résultat net</b>	<b>294,0</b>	<b>86,9</b>
Ecarts de conversion	(6,2)	4,7
Couvertures de flux de trésorerie (net d'impôt)	(0,9)	(2,1)
Titres disponibles à la vente (net d'impôt)	0,3	-
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(6,8)</i>	<i>2,6</i>
<b>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</b>	<b>287,2</b>	<b>89,5</b>
<b>Dont :</b>		
Part du Groupe	285,6	89,3
Intérêts minoritaires	1,6	0,2

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Prime d'émission	Résultats accumulés non distribués	Réserve de conversion	Juste valeur	Actions propres	Total attribuable au groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>Au 1er janvier 2007</b>	<b>630,5</b>	<b>1,6</b>	<b>333,3</b>	<b>5,3</b>	<b>12,3</b>	<b>-</b>	<b>983,0</b>	<b>5,6</b>	<b>988,6</b>
Ecart de conversion				(24,1)			(24,1)	(0,1)	(24,2)
Couvertures de flux de trésorerie					(6,9)		(6,9)		(6,9)
Titres disponibles à la vente					(0,3)		(0,3)		(0,3)
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>(24,1)</b>	<b>(7,2)</b>		<b>(31,3)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(31,4)</b>
Résultat net			143,0				143,0	0,5	143,5
<b>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>143,0</b>	<b>(24,1)</b>	<b>(7,2)</b>		<b>111,7</b>	<b>0,4</b>	<b>112,1</b>
Augmentation de capital	649,5	1 408,3	14,7				2 072,5		2 072,5
Paiements fondés sur des actions			62,4				62,4		62,4
Actions propres						(8,3)	(8,3)		(8,3)
Intérêts minoritaires des sociétés acquises ou cédées							-		
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>1 280,0</b>	<b>1 409,9</b>	<b>553,4</b>	<b>(18,8)</b>	<b>5,1</b>	<b>(8,3)</b>	<b>3 221,3</b>	<b>6,0</b>	<b>3 227,3</b>
Ecart de conversion				(6,8)			(6,8)	0,6	(6,2)
Couvertures de flux de trésorerie					(0,9)		(0,9)		(0,9)
Titres disponibles à la vente					0,3		0,3		0,3
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(0,6)</b>		<b>(7,4)</b>	<b>0,6</b>	<b>(6,8)</b>
Résultat net			293,0				293,0	1,0	294,0
<b>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>293,0</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(0,6)</b>		<b>285,6</b>	<b>1,6</b>	<b>287,2</b>
Paiements fondés sur des actions			19,8				19,8		19,8
Actions propres						4,5	4,5		4,5
Dividendes payés (1)			(94,4)				(94,4)		(94,4)
Intérêts minoritaires des sociétés acquises ou cédées							-	19,7	19,7
<b>Au 30 septembre 2008</b>	<b>1 280,0</b>	<b>1 409,9</b>	<b>771,8</b>	<b>(25,6)</b>	<b>4,5</b>	<b>(3,8)</b>	<b>3 436,8</b>	<b>27,3</b>	<b>3 464,1</b>

(1) Dividendes payés le 30 Septembre 2008 correspondant à 0.37€ par action

## Notes annexes

### 1. | INFORMATIONS GENERALES

Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Les actions de la société Rexel sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

L'activité du Groupe s'exerce dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Il s'adresse à une grande variété de clients et marchés dans le domaine de la construction, l'industrie et les services. L'offre de produits comprend les équipements d'installation électrique, les conduits et câbles, les produits d'éclairage, de sécurité et communication et de génie climatique, l'outillage, ainsi que les produits blancs et bruns. Le Groupe exerce principalement son activité en Europe, en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et dans la zone Asie-Pacifique (principalement en Australie, Nouvelle Zélande et en Chine).

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2008. Ils ont été arrêtés par le Directoire le 3 novembre 2008.

### 2. | PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

#### 2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2008 (désignés ci-après comme « les états financiers résumés ») ont été établis en conformité avec les *International Financial Reporting Standards* (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union européenne et avec les normes publiées par l'IASB et applicables au 30 septembre 2008. En particulier, les états financiers résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. En application de celle-ci, seule une sélection de notes explicatives est incluse dans les présents états financiers résumés. Ces notes doivent être lues en complément des états financiers du Groupe établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 et inclus dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2008 sous le numéro R.08-046.

#### 2.2 Préparation des états financiers

Les états financiers résumés au 30 septembre 2008 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2007 et décrits dans les notes aux états financiers consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les nouvelles normes et interprétations applicables en 2008 et détaillées ci-dessous n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers et la performance financière du Groupe au 30 septembre 2008.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

### **2.2.1 Nouvelles normes et interprétations applicables en 2008**

L'interprétation IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions « intra-groupe » précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des instruments de capitaux propres de la société mère octroyés aux membres du personnel d'une filiale.

Cette interprétation est d'application obligatoire dans les états financiers relatifs aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

L'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction" fournit des indications sur la limitation de l'excédent de financement au titre des régimes à prestations définies qui peut être reconnu à l'actif selon IAS 19 "Avantages du personnel". IFRIC 14 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

Ces interprétations n'ont pas eu d'effet sur les comptes du Groupe lors de leur application.

### **2.2.2 Nouvelle norme et interprétation d'application ultérieure approuvée par l'Union européenne**

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle » et adopte une approche fondée sur l'information dont dispose la direction pour identifier et évaluer les résultats des segments opérationnels. Cette norme est applicable à compter du 1er janvier 2009. Le groupe a choisi de ne pas appliquer cette norme par anticipation.

## 3. | REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET INFORMATION PRO FORMA

### 3.1 Acquisition de Hagemeyer

Consécutivement à une offre publique d'achat aux Pays-Bas, close le 25 mars 2008 et réalisée dans le cadre d'un accord conclu le 22 novembre 2007 entre Rexel, Kelium (initiateur de l'offre et filiale indirecte de Rexel), Sonepar, et Hagemeyer, Rexel a pris le contrôle de la société Hagemeyer N.V, société de droit néerlandais opérant principalement dans le secteur de la distribution de matériel électrique au plan international. Cette offre en numéraire portait sur l'intégralité des actions émises en circulation d'une valeur nominale de 1,20 euro chacune, qui composent le capital de Hagemeyer au prix de 4,85 euros par action (coupon attaché) et l'intégralité des obligations convertibles subordonnées émises et en circulation qui portent intérêt au taux fixe de 3,50% et arrivent à échéance en 2012. Cette opération a été autorisée par les autorités de la concurrence compétentes sous la condition de la cession par Rexel des activités de distribution de matériel électrique de Hagemeyer en Irlande.

A l'issue de la période de l'offre, qui s'est achevée le 4 mars 2008 pour être ensuite ré-ouverte pour une période complémentaire close le 25 mars 2008, Rexel, via Kelium, détient au 30 septembre 2008, 584 276 092 actions de Hagemeyer, soit 99% du nombre d'actions émises en circulation, ainsi que la totalité des obligations convertibles, soit 133.965 obligations.

En conséquence de l'acquisition de 100% des obligations et de plus de 95% des actions, Kelium a initié une procédure de retrait obligatoire des actions et obligations de Hagemeyer conformément à la réglementation néerlandaise. Le retrait de la cote est intervenu le 21 avril 2008. Rexel a également initié auprès des autorités judiciaires néerlandaises compétentes la procédure applicable en vue d'acquiescer les intérêts minoritaires résiduels.

#### 3.1.1 Cessions d'actifs à Sonepar

Concomitamment à cette opération, le 23 octobre 2007, Rexel a conclu avec Sonepar un accord portant sur la cession à cette dernière des actifs, entités et activités de Hagemeyer (autres que ceux de sa division *Agencies / Consumer Electronics* – désignée ci-après comme la division ACE) situées aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique, en Australie, en Suisse, en Autriche, en Suède, en Chine et en Asie du Sud-Est (Malaisie, Thaïlande et Singapour) ainsi que six agences en Allemagne (les « Entités Sonepar »). En vertu de cet accord, le contrôle de ces entités a été transféré à Sonepar dès la réalisation de l'offre, Sonepar ayant la faculté de désigner les mandataires sociaux des entités concernées. Par ailleurs, dans l'attente de la réalisation effective des cessions, la gouvernance d'Hagemeyer a nommé des membres indépendants au sein du directoire de Hagemeyer (Hold Separate Manager et Trustee). Ces membres étaient chargés de superviser ces entités, notamment le respect des règles de la concurrence au sein des activités de Hagemeyer, et de contrôler les conditions de leur cession à Sonepar.

Conformément à cet accord, le prix de cession de ces entités était fondé sur la valeur d'entreprise de chaque entité déterminée par application des mêmes multiples de chiffre d'affaires et d'EBITDA que ceux résultant de l'offre sur Hagemeyer, calculés sur la base des comptes 2007. En outre, le prix de cession était majoré (i) des coûts de transaction nets d'impôt payés par Rexel au titre du financement de l'offre, au prorata de la valeur des activités cédées à Sonepar et (ii) des intérêts appliqués au financement de la juste valeur des activités cédées au taux Euribor augmenté d'une marge applicable de 1,00% nets d'impôt.

Le 30 juin 2008, Rexel a parachevé les accords de cession des entités Hagemeyer destinées à Sonepar. Ces accords prévoyaient des garanties limitées de la part de Rexel à celles requises par la réglementation. Ces transactions ont été parachevées au 30 juin 2008. Le montant global du prix de cession s'est élevé à 731,5 millions d'euros. Ces entités ont été comptabilisées en « actifs destinés à être cédés » dans le bilan à la date d'acquisition (voir note 11).

Les entités Hagemeyer revenant à Rexel ont été consolidées à partir du 31 mars 2008.

### **3.1.2 Autres transactions avec Sonepar**

Par ailleurs, Rexel s'est engagé à céder à Sonepar l'intégralité de ses activités historiques situées en Allemagne et Sonepar s'est engagé à céder à Rexel l'intégralité de ses actifs et de ses activités situées en Suède. L'accord entre Rexel et Sonepar prévoit une formule de calcul des prix de cession basée sur les mêmes multiples que ceux utilisés pour les cessions des entités Hagemeyer à Sonepar. Ces transactions ont été finalisées en juin 2008.

#### Cession des activités de Rexel en Allemagne

Le 20 juin 2008, Rexel a conclu avec Sonepar un accord concernant la cession de Rexel Deutschland GmbH, société exerçant les activités de Rexel en Allemagne avant l'acquisition de Hagemeyer pour un montant total de 177,0 millions d'euros. La vente s'est réalisée le 30 juin 2008 avec le transfert effectif des actions à Sonepar. La plus-value réalisée sur la cession de Rexel Deutschland GmbH s'est élevée à 107,7 millions d'euros avant impôt (voir note 6.1 Autres produits). Compte tenu du transfert du contrôle de ces opérations à Sonepar présumé lors de la réalisation de l'offre Hagemeyer, cette société a été déconsolidée à compter du 1er avril 2008 et ses actifs nets ont été classés en "actifs destinés à être cédés" au 31 mars 2008. En vertu du contrat de cession, Rexel a accordé à l'acquéreur une garantie pour certains litiges avec les tiers ainsi qu'en matières fiscale et sociale. Ces garanties ont été consenties et prendront fin à la date du premier anniversaire de réalisation de la transaction, à l'exception de la garantie en matière fiscale, expirant à la date la plus proche entre trois mois après la notification du redressement fiscal définitif et la fin de la période de prescription.

#### Acquisition des activités de Sonepar en Suède

Le 18 juin 2008, Rexel a réalisé l'acquisition de Moel Aktiebolag et Storel Aktiebolag, deux sociétés de Sonepar situées en Suède dont le chiffre d'affaires 2007 s'est élevé à 200,1 millions d'euros. Le prix de la transaction s'est élevé à 86,2 millions d'euros incluant des coûts d'acquisition pour 3,1 millions de couronnes suédoise (0,3 million d'euros). En vertu du contrat de cession, Sonepar a accordé à l'acquéreur une garantie pour certains litiges avec les tiers ainsi qu'en matières fiscale et sociale. Ces garanties ont été consenties et prendront fin à la date du premier anniversaire de réalisation de la transaction, à l'exception de la garantie en matière fiscale, expirant à la date la plus proche entre trois mois après la notification du redressement fiscal définitif et la fin de la période de prescription. Ces sociétés ont été consolidées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008. Le *goodwill* lié à cette acquisition et déterminé sur une base provisoire s'est élevé à 60,5 millions d'euros au 30 septembre 2008.

Les encaissements liés aux cessions des entités Entités Sonepar pour un montant net de 731,5 millions d'euros, à l'échange des actifs de Rexel en Allemagne et de Sonepar en Suède pour un montant net de 90,5 millions d'euros, ainsi qu'au transfert à Sonepar de la dette supportée par les Entités Sonepar (voir note 11 Actifs destinés à être cédés) se sont élevés à 1,7 milliard d'euros.

L'affectation provisoire du prix d'acquisition de Hagemeyer au 30 septembre 2008 a été réalisée comme suit :

Prix des actions ordinaires à 4,85 € par action <sup>(1)</sup> .....	2 832,4
Prix des obligations convertibles <sup>(2)</sup> .....	266,0
Frais d'acquisition estimés.....	52,6
<b>Prix total .....</b> (1)	<b>3 151,0</b>
<b>Juste valeur des activités cédées à Sonepar, nette des coûts de cession .....</b> (2)	<b>(712,9)</b>
Valeur comptable de l'actif net de Hagemeyer au 31 mars 2008 <sup>(3)</sup> .....	1 153,9
Annulation du <i>goodwill</i> et des immobilisations incorporelles historiques.....	(216,7)
Conversion des obligations convertibles.....	110,9
Intérêts minoritaires .....	(19,8)
<b>Valeur comptable des actifs nets acquis, hors <i>goodwill</i> acquis .....</b> (3)	<b>1 028,3</b>
Estimation des ajustements de juste valeur	
Réseaux de distribution .....	191,2
Relations clients .....	48,9
Marques propres .....	61,2
Contrats de distribution de la division ACE .....	20,8
Biens immobiliers .....	19,6
Participations dans des entreprises associés .....	5,1
Mise à la juste valeur des dettes relatives aux avantages du personnel.....	(3,4)
Impôts différés relatifs aux ajustements ci-dessus.....	(92,8)
<b>Total ajustements de juste valeur .....</b> (4)	<b>250,6</b>
<b>Juste valeur estimée des actifs nets identifiables .....</b> (3) + (4) = (5)	<b>1 278,9</b>
<b>Goodwill au 30 septembre 2008 .....</b> (1)+(2)-(5)	<b>1 159,2</b>

(1) : incluant les actions ordinaires acquises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à un prix moyen pondéré de 4,73€

(2) : prix payé, net du coupon encaissé au titre de la période du 31 mars 2007 au 31 mars 2008

(3) : à l'exception des cessions d'actifs au profit de Sonepar

Le *goodwill* est représentatif des synergies attendues de l'acquisition et des actifs non identifiables qui ne peuvent pas être reconnus tels que la valeur des effectifs formés et spécialisés, et de la capacité à maintenir et développer les actifs existants.



### 3.1.3 Actifs et passifs acquis

Les actifs et passifs acquis évalués à leur juste valeur estimée à leur date d'entrée dans le Groupe sont détaillés ci-dessous et concernent l'affectation provisoire des prix d'acquisition des activités Hagemeyer et celles de Sonepar en Suède.

(en millions d'euros)	Activités Hagemeyer	Activités de Sonepar en Suède
Réseaux de distribution.....	191,2	-
Autres immobilisations incorporelles.....	140,0	0,1
Immobilisations corporelles.....	141,0	4,5
Autres immobilisations financières.....	4,1	-
Autres actifs non courants.....	159,5	0,3
Stocks.....	396,1	19,3
Créances clients.....	624,3	26,2
Autres créances.....	77,3	6,5
Actifs destinés à être cédés <sup>(1)</sup> .....	1 598,7	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	19,6	1,9
Intérêts minoritaires.....	(19,8)	-
Emprunts et dettes financières.....	(333,6)	(5,6)
Dettes fournisseurs.....	(547,2)	(19,6)
Provisions.....	(110,7)	-
Autres dettes.....	(348,7)	(10,2)
<b>Actifs nets acquis hors goodwill acquis.....</b>	<b>1 991,8</b>	<b>23,4</b>
Goodwill acquis.....	1 159,2	62,6
<b>Coût d'acquisition.....</b>	<b>3 151,0</b>	<b>86,0</b>
Trésorerie acquise.....	(19,6)	(1,9)
Coûts d'acquisition restants dûs.....	(10,4)	-
Titres et coûts d'acquisition payés en 2007.....	(49,6)	-
<b>Trésorerie nette décaissée sur la période au titre de l'acquisition</b>	<b>3 071,4</b>	<b>84,1</b>

(1) voir note 11 Actifs destinés à être cédés

Au cours de la période close le 30 septembre 2008, l'acquisition des activités de Hagemeyer et de celles de Sonepar en Suède ont représenté une augmentation du chiffre d'affaires de 1 885,4 millions d'euros et du résultat opérationnel avant autres produits et charges de 21,7 millions d'euros.

### 3.1.4 Informations financières consolidées pro forma

Le compte de résultat pro forma au 30 septembre 2008 a été préparé afin de traduire les effets (i) de l'offre publique d'achat portant sur l'intégralité des actions et obligations de Hagemeyer, (ii) des cessions et échanges d'actifs convenus avec Sonepar et (iii) de la cession des activités de distribution de matériel électrique de Hagemeyer en Irlande conformément à une décision de l'autorité de la concurrence de la Commission Européenne.

Les hypothèses et méthodes retenues pour son établissement sont exposées dans le chapitre 20.2 du document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2008 sous le numéro R.08-046.

Ces informations financières consolidées pro forma ont été établies à partir des comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2008 auxquels ont été appliqués les retraitements suivants :

- prise en compte des activités acquises dans le cadre de l'Offre sur les titres Hagemeyer, nettes des cessions d'actifs au profit de Sonepar et de la cession des activités de distribution de matériel électrique de Hagemeyer en Irlande ; prise en compte des échanges d'actifs avec Sonepar (rachat à Sonepar de ses activités en Suède et cession à Sonepar des opérations en Allemagne de Rexel). Toutes ces opérations ont été considérées comme réalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2008, sur la base de l'intégralité des actions et obligations en circulation pour l'offre Hagemeyer ;
- prise en compte de la charge d'amortissement complémentaire sur les actifs incorporels et corporels identifiés évalués à leur juste valeur dans le cadre de l'affectation envisagée du prix d'acquisition des actifs ;
- prise en compte de la charge d'intérêt théorique comme si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2008, en retenant les taux d'intérêts en vigueur sur la période et les conditions de financement applicables en vertu du Nouveau Contrat de Crédit Senior, dont les conditions sont décrites en note 12.1.1 ;
- prise en compte de l'effet de ces retraitements sur la charge d'impôt sur la base des taux en vigueur et des estimations de résultat taxable dans chaque pays.

### 3.1.5 Réconciliation du compte de résultat consolidé de Rexel publié avec le compte de résultat consolidé pro forma

La colonne Acquisition de Hagemeyer présentée dans les tableaux ci-dessous correspond à l'impact des entités de Hagemeyer à l'exclusion de celles devant être cédées à Sonepar et des activités de Hagemeyer en Irlande devant être cédées. Cette colonne inclut également l'impact de la cession à Sonepar des activités de Rexel en Allemagne, et les effets de l'acquisition des activités Suédoises de Sonepar.

La colonne « Autres retraitements » correspond à la charge d'amortissement complémentaire liée aux actifs incorporels acquis, à l'ajustement de la charge d'intérêt théorique et à l'impôt correspondant au financement de l'acquisition.

(en millions d'euros)	Pour la période close le 30 septembre 2008			
	Rexel Publié	Acquisition de Hagemeyer	Autres retraitements liés aux Opérations	Pro forma
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>9 438,0</b>	<b>871,5</b>	-	<b>10 309,5</b>
Coût des ventes	(7 150,8)	(671,7)	-	(7 822,5)
<b>Marge brute</b>	<b>2 287,2</b>	<b>199,8</b>	-	<b>2 487,0</b>
Frais administratifs et commerciaux	(1 777,3)	(188,6)	(3,0)	(1 968,9)
<b>Résultat opérationnel avant autres produits et charges</b>	<b>509,9</b>	<b>11,2</b>	<b>(3,0)</b>	<b>518,1</b>
Autres produits	119,3	-	-	119,3
Autres charges	(93,2)	(13,7)	-	(106,9)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>536,0</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>530,5</b>
Part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-
Charges financières nettes	(140,9)	(0,3)	(11,1)	(152,3)
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>395,1</b>	<b>(2,8)</b>	<b>(14,1)</b>	<b>378,2</b>
Charge d'impôt sur le résultat	(101,1)	8,3	(2,6)	(95,4)
<b>Résultat net</b>	<b>294,0</b>	<b>5,5</b>	<b>(16,7)</b>	<b>282,8</b>

## 3.2 Autres acquisitions

Au cours du troisième trimestre 2008, Rexel a réalisé les acquisitions suivantes qui n'ont pas eu d'effet significatif sur la situation financière du Groupe. Par conséquent, ni le chiffre d'affaires, ni le résultat opérationnel comme si ces acquisitions étaient intervenues le 1<sup>er</sup> janvier 2008, ne sont présentés.

Le 31 janvier 2008, la société General Supply & Services Inc., filiale indirecte de Rexel, a acquis la société Beacon Electric Supply, distributeur de matériel électrique situé à San Diego dont le chiffre d'affaires en 2007 s'est élevé à 32,5 millions d'euros. Cette société a été consolidée à partir de cette date. Le prix d'acquisition des titres s'élève à 23,1 millions de dollars US (15,1 millions d'euros), comprenant un complément de prix d'un montant de 3,0 millions de dollars US (2,0 millions d'euros), payable en 2009 et des coûts d'acquisition d'un montant de 0,4 million de dollars US (0,3 million d'euros). Au 30 septembre 2008, le *goodwill* lié à cette acquisition, déterminé sur une base provisoire, s'élève à 11,6 millions d'euros.

Au cours de la période close le 30 septembre 2008, Rexel a également réalisé l'acquisition des sociétés suivantes : ABK Electrical Wholesale Pty.Ltd en Australie, Egley Electrical Co Ltd en Nouvelle Zélande, Espace Elec SAS, NFM S.A et CRC S.A.S en France, Electronishe Groothandel J.K Busbroek B.V aux Pays-Bas pour un montant total de 27,0 millions d'euros. Le *goodwill* lié à ces acquisitions, déterminé sur une base provisoire s'est élevé à 18,2 millions d'euros au 30 septembre 2008.

## 4. | INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe exerce son activité dans le domaine de la distribution de matériel électrique qui constitue son unique secteur d'activité. L'information sectorielle est donc organisée en fonction des segments géographiques du Groupe qui constituent le premier niveau d'information sectorielle. Les segments géographiques présentés ont été déterminés par référence aux critères définis par la norme IAS 14.

Le Groupe a défini les secteurs géographiques comme étant les zones continentales dans lesquelles il opère. Les opérations dans chaque zone géographique présentent des caractéristiques similaires en terme de modèle économique. Les conditions économiques et de marché sont généralement comparables au sein d'un même continent. Le secteur « Autres marchés et activités » inclut principalement la division ACE de Hagemeyer, les opérations en Amérique Latine et les sociétés holdings de Rexel, ainsi que l'élimination des opérations intervenues entre zones géographiques.

Le résultat sectoriel inclut les éléments directement attribuables au secteur, ainsi que ceux qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable.

### Information par secteur géographique pour les périodes closes le 30 septembre 2008 et 2007

(en millions of euros)

	Europe		Amérique du Nord		Asie - Pacifique		Autres marchés		Consolidé	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Chiffre d'affaires.....	5 212,1	3 703,6	3 262,2	3 653,0	686,3	581,0	277,4	44,2	9 438,0	7 981,8
Résultat opérationnel avant autres produits et charges...	295,1	271,7	164,2	183,3	48,6	37,7	2,0	(2,2)	509,9	490,5

## 5. | FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le 30 septembre	
	2008	2007
Charges de personnel .....	1 027,2	891,3
Charges d'occupation des locaux .....	201,6	156,9
Autres charges externes .....	447,1	348,5
Amortissements .....	74,5	52,9
Créances irrécouvrables .....	26,9	21,3
<b>Total frais administratifs et commerciaux .....</b>	<b>1 777,3</b>	<b>1 470,9</b>

## 6. | AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le 30 septembre	
	2008	2007
Plus-values de cession .....	119,2	3,0
Autres produits opérationnels .....	-	1,4
Reprises de provisions devenues sans objet .....	0,1	1,6
<b>Total autres produits .....</b>	<b>119,3</b>	<b>6,0</b>
Coûts de restructuration .....	(36,5)	(7,5)
Moins-values de cession .....	(0,9)	(0,2)
Coûts liés aux opérations concomitantes à l'introduction en bourse réalisée en 2007.....	(18,6)	(43,2)
Dépréciation du goodwill.....	(35,4)	(4,0)
Autres dépenses .....	(1,8)	(1,8)
<b>Total autres charges .....</b>	<b>(93,2)</b>	<b>(56,7)</b>

### 6.1 Autres produits

#### Plus-values de cession

Au 30 septembre 2008, les plus-values de cession concernent pour un montant de 107,7 millions d'euros, la plus-value relative à la cession à Sonepar des activités historiques de Rexel en Allemagne (voir note 3.1). Le prix de cession s'est élevé à 177,0 millions d'euros, après déduction des coûts liés à la transaction.

Par ailleurs, Rexel a conclu des contrats de cession-bail avec Gecina Group, un investisseur immobilier, relatifs à sept plate-formes logistiques en France concourant à une plus-value de 10,1 millions d'euros. Le prix de cession global s'est élevé à 62,9 millions d'euros, après déduction des coûts liés à la transaction.

Au 30 septembre 2007, les plus-values de cession concernaient essentiellement la vente d'agences en France.

#### Autres produits opérationnels

Au titre de la période close le 30 septembre 2008, les autres produits n'ont pas enregistré d'opérations. Ils correspondaient à une réduction des engagements de retraites pour 1,3 million d'euros à la suite de la cession des activités de Kontakt Système pour la même période en 2007.

## 6.2 Autres charges

### Coûts de restructuration

Au 30 septembre 2008, ces charges comprennent principalement des coûts de restructuration et d'intégration liés aux acquisitions de Hagemeyer et de Gexpro. La répartition par zone géographique de ces coûts est la suivante :

- Amérique du Nord :

Les coûts de restructuration en Amérique du Nord se sont élevés à 13,5 millions d'euros, dont 12,7 millions d'euros aux Etats-Unis et 0,8 million d'euros au Canada. Aux Etats-Unis, les programmes de restructuration (pour 9,4 millions d'euros) visent à réduire le nombre de directions régionales des deux enseignes (Gexpro et Rexel.Inc.) et à optimiser le réseau d'agences en mutualisant la logistique entre les deux enseignes dans la région du Nord Est. Par ailleurs, les coûts d'intégration de Gexpro (changement de dénomination commerciale et mise en œuvre des synergies) ont été enregistrés en charges pour 3,3 millions d'euros.

- Europe :

Les coûts de restructuration en Europe se sont élevés à 22,1 millions d'euros et correspondent principalement à (i) la fermeture du siège de Hagemeyer aux Pays-Bas pour 11,0 millions d'euros, (ii) aux coûts d'intégration de Hagemeyer encourus par le siège pour 2,0 millions d'euros, (iii) aux coûts d'intégration de Hagemeyer et à des fermetures d'agences en Grande-Bretagne pour 2,5 millions d'euros, (iv) à la fermeture du siège historique de Rexel et à la réduction d'effectifs en Espagne pour 3,2 millions d'euros, (v) à la restructuration de la logistique pour la division Nord-Est en France pour 1,3 million d'euros, et (vi) aux coûts d'intégration de Hagemeyer aux Pays-Bas pour 1,1 million d'euros.

- Asie-Pacifique :

Les coûts de restructuration en Asie Pacifique se sont élevés à 0,9 million d'euros, dont 0,5 million d'euros en Australie (fermeture d'agences) et 0,4 million d'euros en Nouvelle-Zélande (fermeture de la branche d'activité « systèmes de données »).

Au 30 septembre 2007, les coûts de restructuration s'élevaient à 7,5 millions d'euros et concernaient principalement des plans de réorganisation en Allemagne pour 1,8 million d'euros et aux Etats-Unis pour 2,1 millions d'euros, des coûts d'intégration de Gexpro pour 2,8 millions d'euros ainsi que des coûts liés à la cessation des activités de la société Kontakt Système pour 0,8 million d'euros.

### Coûts liés aux opérations concomitantes à l'introduction en bourse

Au 30 septembre 2008, les coûts liés aux opérations concomitantes à l'introduction en bourse de Rexel concernent le plan d'attribution d'actions gratuites pour 18,6 millions d'euros. Cette charge, sans impact sur la trésorerie, a été déterminée conformément à la norme IFRS 2 – paiements fondés sur des actions.

Au 30 septembre 2007, l'impact de l'offre réservée aux salariés et du plan d'attribution d'actions gratuites étaient respectivement de 7,8 millions d'euros et de 35,4 millions d'euros.

### Dépréciation du goodwill

Consécutivement à la dégradation des conditions économiques et de marché à la date de la clôture intermédiaire des comptes, Rexel a enregistré au cours du troisième trimestre une dépréciation des *goodwill* de 35,4 millions d'euros dont 17,8 millions d'euros en Italie et 17,6 millions d'euros en République Tchèque. Ces pays sont présentés dans le secteur « Europe ».

Au 30 septembre 2007, la dépréciation du *goodwill* s'élevait à 4,0 millions d'euros et concernait la cession des activités connectique et télématique de la société Kontakt Systeme en Suisse.

### Autres dépenses

Au 30 septembre 2008, les autres dépenses concernaient des dépréciations d'actifs aux Etats-Unis et en Belgique pour 0,6 million d'euros et d'autres coûts pour 0,9 million d'euros.

Au 30 septembre 2007, les autres dépenses concernaient essentiellement une charge de 1,0 million de livres sterling (1,5 million d'euros) relative à la conclusion d'une transaction consécutive à un litige commercial au Royaume-Uni.

## 7. | CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le 30 septembre	
	2008	2007
Rendement attendu des actifs de couverture des avantages du personnel .....	31,0	16,0
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.....	3,6	3,7
Produits d'intérêts sur les créances et prêts.....	2,4	2,3
Variation de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction .....	8,7	10,4
Autres produits financiers .....	12,3	0,2
<b>Total des produits financiers .....</b>	<b>58,0</b>	<b>32,6</b>
Charges d'intérêt sur la dette (comptabilisée au coût amorti)	(165,1)	(144,0)
- <i>Emprunt auprès des actionnaires</i> .....	-	(13,0)
- <i>Dette senior</i> .....	(119,2)	(62,4)
- <i>Emprunts obligataires</i> .....	(0,7)	(18,3)
- <i>Titrisation</i> .....	(34,7)	(39,6)
- <i>Autres sources de financement</i> .....	(10,9)	(2,7)
- <i>Location-financement</i> .....	(3,0)	(3,7)
- <i>Amortissements des coûts de transaction</i> .....	(24,9)	(4,3)
- <i>Coûts de transaction et intérêts refacturés à Sonepar (1)</i> .....	28,3	-
Reclassement en résultat des gains et pertes sur instruments dérivés précédemment différés en capitaux propres.....	5,3	7,5
Inefficacité des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie .....	(1,6)	0,2
Variation de juste valeur des dérivés de change par le résultat...	-	0,1
Gain (perte) de change sur la dette financière (2).....	8,6	(5,7)
<b>Coût de l'endettement financier .....</b>	<b>(152,8)</b>	<b>(141,9)</b>
Amortissement exceptionnel des coûts de financement du Contrat de Crédit Senior 2007 (3) .....	(11,0)	(76,4)
Prime liée au remboursement anticipé des Obligations Senior Subordonnées (4).....	-	(89,6)
<b>Charges liées au refinancement .....</b>	<b>(11,0)</b>	<b>(166,0)</b>
Charge d'actualisation sur engagements au titre des avantages du personnel .....	(33,9)	(16,1)
Variation de juste valeur des dérivés sur matières premières ....	-	(0,4)
Charges financières diverses .....	(1,2)	(1,2)
<b>Autres charges financières .....</b>	<b>(35,1)</b>	<b>(17,7)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(140,9)</b>	<b>(293,0)</b>

(1) Commissions bancaires et intérêts pour respectivement 18,3 millions et 10,0 millions d'euros avant impôt (18,6 millions d'euros après impôt) supportés par Rexel au titre de l'offre Hagemeyer conformément à l'accord du 23 octobre 2007 (voir note 3.1.1)

(2) Incluant 7,8 millions d'euros de gain de change résultant du remboursement des prêts accordés aux Entités Sonepar.

(3) En 2008, amortissement exceptionnel des coûts de mise en place du Contrat de Crédit 2007. En 2007, amortissement exceptionnel des coûts de transaction relatifs au Contrat de Crédit 2005 et aux Obligations Senior Subordonnées lors de l'introduction en bourse.

(4) Prime liée au remboursement anticipé des Obligations Senior Subordonnées dans le cadre des opérations de refinancement consécutives à l'introduction en bourse.

## 8. | IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur le résultat au titre d'une période intermédiaire est calculée sur la base du taux d'impôt sur le résultat qui serait applicable au résultat total de l'exercice, c'est-à-dire en appliquant au résultat avant impôt de la période intermédiaire le taux effectif moyen estimé pour l'exercice. Pour les résultats de cession fiscalisés à des taux différents, un taux spécifique est appliqué à ces opérations sur leur période de réalisation.

Le taux effectif d'impôt s'établit à 25,6% au 30 septembre 2008, comparé à 40,8% au 30 septembre 2007.

Pour la période close le 30 septembre 2008, la charge d'impôt comprend notamment l'effet de la plus-value non imposable relative à la cession à Sonepar des activités de Rexel en Allemagne (voir note 3.1) pour un montant de 107,7 millions d'euros et l'effet de la dépréciation des *goodwill* pour 35,4 millions d'euros se traduisant par un taux effectif de 25,6%. Retraité de ces éléments non récurrents, le taux effectif aurait été de 30,8 %.

Pour la période close le 30 septembre 2007, le taux effectif d'impôt comprenait l'effet des charges non déductibles relatives au plan d'attribution d'actions gratuites, comptabilisées au cours de l'exercice 2007.



## 9. | RESULTATS PAR ACTION

Les informations sur les résultats et le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué sont présentées ci-dessous :

	Période close le 30 septembre	
	2008	2007
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société ( <i>en millions d'euros</i> )	293,0	86,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ( <i>en milliers</i> )	255 307	209 533
<b>Résultat net par action (en euros) .....</b>	<b>1,15</b>	<b>0,41</b>
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société ( <i>en millions d'euros</i> )	293,0	86,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ( <i>en milliers</i> ) <sup>(1)</sup>	255 307	209 533
Actions potentielles dilutives ( <i>en milliers</i> ) .....	5 213	2 206
- dont options de souscription d'actions ( <i>en milliers</i> ) .....	980	1 437
- dont actions gratuites ( <i>en milliers</i> ) ..... <sup>(2)</sup>	4 233	769
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action ( <i>en milliers</i> )	260 520	211 740
<b>Résultat net dilué par action (en euros) .....</b>	<b>1,12</b>	<b>0,41</b>

<sup>(1)</sup> après prise en compte de la division de la valeur nominale des actions et multiplication corrélative du nombre des actions de Rexel constatée par le Directoire le 4 avril 2007

<sup>(2)</sup> le nombre d'actions potentielles dilutives ne prend pas en compte les actions gratuites dont l'acquisition est conditionnée à la réalisation d'une performance future.

## 10. | PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Le 23 juin 2008, Rexel a conclu plusieurs plans d'attribution d'actions gratuites en faveur de ses cadres dirigeants et employés clés pour un nombre maximum de 1 541 720 actions. En fonction des réglementations locales, ceux-ci seront éligibles à recevoir des actions Rexel, soit à l'issue d'une période de deux ans (le 24 juin 2010), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (le 24 juin 2012) (« Plan 2+2 »), soit à l'issue d'une période de quatre ans, ces actions étant cessibles immédiatement (« Plan 4+0 »).

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence et de conditions de performance posées par le Plan.

Les conditions d'attribution sont présentées dans le tableau suivant :

Bénéficiaires	Conditions d'acquisition	Date de livraison		Nombre maximum d'actions attribuées le 23 juin 2008	
		Plan 2+2	Plan 4+0	Plan 2+2	Plan 4+0
Membres du Comité Exécutif	Présence à la fin de la période de deux ans à compter de la mise en place du plan et conditions de performance sur : (i) l'EBITDA 2008, (ii) la progression du taux de marge sur EBITDA 2007/2009 et (iii) le ratio d'endettement 2009.	24-juin-10	24-juin-12	241 211	217 920
Autres cadres clés	Présence à la fin de la période de deux ans à compter de la mise en place du plan et conditions de performance sur : (i) l'EBITDA 2008 et (ii) la progression du taux de marge sur EBITDA 2007/2009.	24-juin-10	24-juin-12	280 698	801 891
<b>Total</b>				<b>521 909</b>	<b>1 019 811</b>

La juste valeur des actions conditionnelles accordées au personnel est estimée à 7,88 € par action sur la base du cours de bourse à la date d'octroi. Les restrictions attachées aux dividendes jusqu'à la date de remise des actions aux bénéficiaires sont également déduites de la juste valeur.

La charge relative à ces nouveaux plans d'attribution mis en place en 2008 s'élève à 1,2 million d'euros au 30 septembre 2008 et a été enregistrée dans la rubrique « frais administratifs et commerciaux ».

Par ailleurs, au cours de la période clôturée le 30 septembre 2008, la charge IFRS 2 au titre des plans initiés en 2007 concomitamment à l'introduction en bourse de Rexel et qualifiés de transactions dénouées en instruments de capitaux propres, s'est élevée à 18,6 millions d'euros et est présentée dans la rubrique "Autres charges" (voir note 6.2). Aucun effet fiscal n'a été enregistré au titre de cette charge, les plans n'étant pas éligibles à une déduction fiscale selon la réglementation en vigueur. Par ailleurs, Rexel n'a pas formellement opté pour le rachat sur le marché des actions à remettre aux bénéficiaires.

## 11. | ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Consécutivement à l'acquisition de Hagemeyer, les actifs des « Entités Sonepar » et certains actifs non stratégiques ont été classés en « actifs destinés à être cédés » à leur date d'acquisition.

### Cessions d'actifs à Sonepar

Le 30 juin 2008, Rexel a parachevé les accords de cession des entités Hagemeyer destinées à Sonepar. Le montant global du prix de cession s'est élevé à 731,5 millions d'euros, comprenant des commissions bancaires et une charge d'intérêt, comptabilisées en réduction des charges financières pour un montant de 18,6 millions d'euros. Il inclut également, conformément au contrat de vente des actifs, le prix de cession des six agences en Allemagne pour un montant de 55,8 millions d'euros, et un ajustement de prix de 1,0 million d'euros déterminé à partir de l'évaluation du fonds de roulement transféré à Sonepar. Concomitamment à ces cessions, les avances en compte courant octroyées aux entités cédées à Sonepar pour un montant de 852,6 millions d'euros ont été remboursées à la date des transactions.

A la date d'acquisition, les actifs des Entités Sonepar, comprenant les titres évalués à leur juste valeur pour 731,5 millions d'euros, le résultat intermédiaire des 6 agences allemandes pour 1,6 million d'euros et les comptes courants octroyés à ces entités pour 852,6 millions d'euros ont été comptabilisés en « Actifs destinés à être cédés » au bilan.

Par ailleurs, les actifs suivants ont été comptabilisés en actifs destinés à être cédés à la date d'acquisition de Hagemeyer compte tenu de la perspective de leur cession :

#### Activités de distribution de matériel électrique de Hagemeyer en Irlande

Le 18 juillet 2008, Rexel a conclu la vente des activités de distribution d'Hagemeyer en Irlande à la société EWL Electric Limited pour un montant de 2,1 millions d'euros. Ces actifs comprenaient un compte courant financier évalué à sa juste valeur au bilan à la date d'acquisition.

#### Participation dans la société Bally Hong Kong

Le 23 juillet 2008, Rexel a signé un contrat visant à céder sa participation de 25% dans la société Bally International Ltd, société opérant au sein de la division ACE de Hagemeyer et spécialisée dans la distribution des produits Bally en Asie, pour un montant de 11,9 millions de francs suisse (7,4 millions d'euros). En complément Rexel recevra un dividende d'un montant de 19,0 millions de dollars Hong Kong (1,5 millions d'euros) lors de la réalisation de la transaction.

Au 31 mars 2008, les actifs décrits ci-dessus ainsi que des véhicules en Grande-Bretagne, comptabilisés en location financement pour 2,0 millions d'euros ont été classés en « actifs destinés à être cédés » pour un montant total de 1 598,7 millions d'euros (voir note 3.1.4).

#### Activités de Rexel en Allemagne

Compte tenu du transfert du contrôle de ces opérations à Sonepar présumé lors de la réalisation de l'offre Hagemeyer, Rexel Deutschland GmbH a été déconsolidée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 et ses actifs nets ont été classés en "actifs destinés à être cédés" au 31 mars 2008 pour un montant de 71,3 millions d'euros, correspondant à la valeur nette comptable des actifs. Rexel a conclu la vente de cette société à Sonepar le 30 juin 2008, pour un montant de 177,0 millions d'euros.

## 12. | ENDETTEMENT FINANCIER

Cette note présente des informations sur l'endettement financier au 30 septembre 2008. L'endettement financier inclut les dettes portant intérêt, emprunts et intérêts courus nets des coûts de transaction.

### 12.1 Description de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	30 septembre 2008			31 décembre 2007		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires .....	-	-	-	54,8	-	54,8
Dette senior .....	-	2 695,4	2 695,4	-	960,6	960,6
Titrisation .....	-	974,8	974,8	-	1 012,1	1 012,1
Emprunts auprès des établissements de crédit .....	7,5	4,2	11,7	5,9	5,0	10,9
Concours bancaires et autres emprunts <sup>(1)</sup> .....	222,4	-	222,4	45,1	-	45,1
Location financement .....	14,9	27,9	42,8	16,9	37,5	54,4
Moins coûts de transaction .....	-	(46,2)	(46,2)	-	(16,1)	(16,1)
<b>Autres dettes financières et intérêts courus .....</b>	<b>244,8</b>	<b>3 656,1</b>	<b>3 900,9</b>	<b>122,7</b>	<b>1 999,1</b>	<b>2 121,8</b>
<b>Total des dettes financières et intérêts courus ...</b>			<b>3 900,9</b>			<b>2 121,8</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(2)</sup> .....			(687,7)			(515,2)
<b>Endettement financier net</b>			<b>3 213,2</b>			<b>1 606,6</b>

(1) dont intérêts courus pour un montant de 7,3 millions d'euros au 30 septembre 2008 (4,5 millions d'euros au 31 décembre 2007)

(2) correspondant à des OPCVM de trésorerie répondant à la politique de placement du Groupe qui requiert que les investissements réalisés soient très liquides, facilement convertibles en un montant connu de la trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

#### 12.1.1 Nouveau Contrat de Crédit Senior

Dans le cadre de l'offre publique initié par Kelium, filiale indirecte de Rexel, sur 100% des titres de Hagemeyer le 24 décembre 2007 aux Pays-Bas, Rexel, en qualité d'emprunteur et de garant, et Kelium, en qualité d'emprunteur, ont conclu le 19 décembre 2007 avec CALYON, Crédit Industriel et Commercial (CIC), HSBC France, HSBC Bank plc, ING BANK NV, NATIXIS et The Royal Bank of Scotland Plc, en qualité de *Mandated Lead Arrangers* et d'*Original Lenders* et CALYON en qualité d'agent, un contrat de crédit d'un montant global de 5,4 milliards d'euros (« Nouveau Contrat de Crédit Senior »). Ce Nouveau Contrat de Crédit Senior est destiné à financer l'acquisition de Hagemeyer, à refinancer l'intégralité de la dette contractée par le Groupe au titre du Contrat de Crédit Senior 2007 conclu le 15 février 2007, ainsi que la dette du Groupe Hagemeyer et à financer les besoins généraux de fonctionnement des sociétés du Groupe.

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior comprend quatre tranches:

- Une Tranche A qui est une ligne de crédit multidevises à échéance 5 ans à compter de la date de conclusion du Nouveau Contrat de Crédit Senior (soit le 19 décembre 2007), partiellement amortissable, d'un montant maximum de 3,1 milliards d'euros. La Tranche A a permis de refinancer la dette existante de Rexel (en principal, intérêts et primes) au titre du contrat de Crédit Senior 2007, de financer l'acquisition des titres Hagemeyer et d'assurer son refinancement ainsi que celui de ses filiales, et de payer les frais et charges liés à cette opération. Cette tranche est susceptible de faire l'objet de nouveaux tirages afin de financer le rachat des titres Hagemeyer encore en circulation à la date de publication des présents états financiers intermédiaires. Consécutivement à la vente de l'ensemble des entités Hagemeyer

destinées à Sonepar, cette tranche a été remboursée pour un montant de 783,0 millions d'euros (571 millions d'euros le 19 juin 2008 et 212 millions d'euros le 1<sup>er</sup> juillet 2008). En août 2008, elle a été réduite de 60 millions d'euros par la mise en place de la tranche A' qui présente les mêmes caractéristiques que la Tranche A. La Tranche A' sera remboursée en priorité sur la Tranche A.

- Une Tranche B qui est une ligne de crédit multidevises renouvelable (« Revolver ») à échéance 5 ans, d'un montant maximum de 600 millions d'euros destinée à financer les besoins généraux de fonctionnement des sociétés du Groupe, notamment leur besoin en fonds de roulement ainsi que la réalisation de certaines acquisitions répondant aux critères définis dans le Nouveau Contrat de Crédit Senior. En août 2008, le montant maximum de la Tranche B a été réduit de 15 millions d'euros, s'élevant à 585 millions d'euros.
- Une Tranche C qui est une ligne de Crédit multidevises à échéance 6 mois à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre soit au plus tard le 14 septembre 2008 (avec une option d'extension pour 6 mois supplémentaires, soit le 14 mars 2009) dont le montant maximum à l'origine était de 1,2 milliard d'euros, réduit à 737 millions d'euros. La Tranche C avait pour unique objet de financer l'acquisition des titres Hagemeyer et de payer les frais et charges liés à cette opération. Elle a été remboursée en totalité en juin 2008 au moyen du produit des cessions d'actifs du Groupe provenant des cessions à Sonepar.
- Une Tranche D qui est une ligne de crédit multidevises à échéance 2 ans à compter de la date de règlement-livraison soit le 14 mars 2010 et d'un montant maximum de 500 millions d'euros. La Tranche D a pour unique objet de financer l'acquisition des titres Hagemeyer et de payer les frais et charges liées à cette opération. Elle devra être remboursée notamment par le produit des nouveaux programmes de titrisation qui seraient mis en place par le Groupe. Consécutivement à la vente de l'ensemble des entités Hagemeyer destinées à Sonepar, cette Tranche D a été partiellement remboursée pour un montant de 130,0 millions d'euros (92 millions d'euros le 19 juin 2008 et 38 millions d'euros le 1<sup>er</sup> juillet 2008).

Au titre de ce contrat, Kelium et certaines de ses filiales, Rexel Distribution, Rexel Inc, Rexel North America Inc, International Electrical Supply Corp. et General Supply & Services Inc ont été désignées comme co-emprunteurs.

Les lignes de crédit et leur utilisation au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior au 30 septembre 2008 sont détaillées ci-dessous :

Lignes de crédit (Term Loan)	Montant autorisé ( en millions d'euros)	Souscripteurs	Solde dû au 30 septembre 2008 ( en millions de devises)	Devise	Solde dû au 30 septembre 2008 ( en millions d'euros)
Tranche A <sup>(1)</sup>	2 271,5	Rexel Distribution	1 000,0	SEK	102,1
		Rexel Distribution	180,0	CHF	114,1
		IESC	772,0	USD	539,7
		Rexel North America Inc	320,0	CAD	213,9
		Kelium et Rexel Distribution	1 301,7	EUR	1 301,7
Tranche A'	60,0	Kelium	60,0	EUR	60,0
Tranche B <sup>(2)</sup>	585,0	Kelium et/ou co-emprunteurs	-	EUR	-
Tranche C <sup>(1)</sup>	-	Kelium	-	EUR	-
Tranche D <sup>(1)</sup>	370,0	Kelium	363,9	EUR	363,9
<b>TOTAL</b>	<b>3 286,5</b>				<b>2 695,4</b>

(1) Montant initial autorisé de 3,1 milliards d'euros pour la Tranche A, 1,2 milliard réduit à 737 millions d'euros pour la Tranche C et 500 millions d'euros pour la Tranche D réduit ou annulé suite aux remboursements effectués en juin et juillet consécutivement à la cession des Entités Sonepar

(2) Montant initial de 600 millions d'euros, réduit à 585 millions d'euros consécutivement à la révision du Contrat de Crédit Senior en août 2008.

### Intérêts et marge

Les montants tirés portent intérêt à un taux déterminé par référence (i) au taux LIBOR, lorsque les fonds sont mis à disposition dans des devises autres que l'euro, ou au taux EURIBOR, lorsque les fonds sont mis à disposition en euros, (ii) au coût lié aux obligations de maintien de certains niveaux de réserves des banques prêteuses, ainsi qu'au paiement de leurs honoraires et (iii) à la marge applicable.

La marge applicable est égale à 1,75% pour les facilités A, A' et B. La facilité B, ligne de crédit renouvelable n'ayant pas été utilisée, elle supporte une commission de 35%.

A partir du 31 décembre 2008, la marge applicable variera en fonction du Ratio d'Endettement (tel que décrit ci-dessous) atteint à chaque semestre selon les niveaux mentionnés ci-dessous :

<b>Ratio d'Endettement</b>	<b>Marge applicable</b>
Supérieur ou égal à 4,50:1	2,00%
Supérieur ou égal à 4,00:1	1,75%
Supérieur ou égal à 3,50:1	1,40%
Supérieur ou égal à 3,00:1	1,10%
Supérieur ou égal à 2,50:1	0,90%
Inférieur à 2,50:1	0,75%

La marge applicable pour la facilité C était de 0,80 % jusqu'au 1er mai 2008 (1,20 % par la suite) et de 1,00 % jusqu'au 14 mars 2009 (2,00 % par la suite) pour la facilité D.

### Ratio d'Endettement

Le Ratio d'Endettement est égal au rapport de la dette nette consolidée ajustée sur EBITDA consolidé ajusté tels que décrits ci-après :

L'EBITDA consolidé ajusté signifie le résultat opérationnel avant autres produits et autres charges majoré des dotations aux amortissements, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe et :

- majoré de l'EBITDA ajusté des douze derniers mois de toute filiale acquise pendant la période considérée au prorata de la participation du Groupe ;
- majoré des produits relatifs aux dérivés sur matières premières pour couvrir l'exposition aux fluctuations des prix de certaines matières premières lorsque ces dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie selon les normes IFRS ;
- à l'exclusion des charges relatives à la participation des salariés et de toute rémunération en actions ou en options de souscription d'actions,
- à l'exclusion des coûts de restructuration relatifs à l'intégration de Hagemeyer et
- ajusté de l'effet non récurrent de l'évolution du prix du cuivre inclus dans les câbles.

La dette nette consolidée ajustée signifie toute dette financière (que les intérêts au titre de cette dette soient payés ou capitalisés) convertie au taux moyen des 12 derniers mois quand la dette est libellée dans une devise autre que l'euro et :

- minorée des coûts de transaction, des prêts intra-groupe et des montants dus au titre de la Facilité C ;
- majorée de toute dette relative à l'émission de valeurs mobilières qui ne sont pas obligatoirement remboursables en actions et de tout autre montant assimilé à un emprunt selon les normes comptables internationales ;
- majorée des intérêts courus (y compris les intérêts capitalisés) à l'exclusion des intérêts courus au titre de prêts intra-groupe ;
- minorée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### Engagements

Aux termes du Nouveau Contrat de Crédit Senior, Rexel doit, à chacune des dates indiquées dans le tableau ci-dessous, maintenir à la fin de chacune des périodes de 12 mois glissants mentionnés ci-dessous un Ratio d'Endettement inférieur aux niveaux correspondants :

Date	Ratio d'endettement
31 décembre 2008	4,75 :1
30 juin 2009	4,75 :1
31 décembre 2009	4,50 :1
30 juin 2010	4,25 :1
31 décembre 2010	3,90 :1
30 juin 2011 et au delà	3,50 :1

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior contient des clauses usuelles pour ce type de financement. Il s'agit notamment de clauses restreignant la capacité des sociétés du Groupe, parties au Nouveau Contrat de Crédit Senior, ainsi que de certaines filiales, à consentir des sûretés sur leurs actifs, à réaliser des opérations de fusion ou de restructuration, à contracter ou à consentir des emprunts, à accorder des garanties et à réaliser certains investissements, ainsi que des clauses d'encadrement des opérations de croissance externe des sociétés du Groupe.

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior contient des clauses d'exigibilité anticipée totale ou partielle, notamment en cas de défaut de paiement de montants dus au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior, de non-respect des Ratio d'Endettement décrits dans le tableau ci-dessus, de défaut de paiement ou d'exigibilité anticipée d'une autre dette financière de certaines entités du Groupe (à partir de seuils déterminés), ou d'autres événements susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les obligations de paiement des emprunteurs et garants ou sur le respect des Ratios d'Endettement décrits dans le tableau ci-dessus.

Dans le cas où Rexel perdrait le contrôle indirect de Hagemeyer ou dans le cas où Kelium perdrait le contrôle direct de Hagemeyer (le contrôle étant dans ces cas défini comme la détention de plus de 50% du capital (geplaatst kapitaal) de Hagemeyer), un changement de contrôle sera réputé survenir pour les besoins du Nouveau Contrat de Crédit Senior et chaque prêteur pourra exiger le remboursement anticipé de sa participation au contrat de crédit.

Un nantissement portant sur les actions de Kelium d'une part, et un nantissement portant sur les actions et obligations convertibles de Hagemeyer détenus par Kelium d'autre part, ont été respectivement consentis par Rexel Distribution et par Kelium au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior. Rexel et Rexel Distribution garantissent, en qualité de cautions solidaires, l'ensemble des obligations des filiales emprunteuses du Groupe. Par ailleurs, certaines entités américaines et canadiennes ainsi que Hagemeyer garantissent les obligations de Rexel dans les limites autorisées par les législations applicables.

### 12.1.2 Programmes de titrisation

Les caractéristiques des programmes de titrisation sont présentées dans le tableau suivant :

		<i>(en millions de devises)</i>		<i>(en millions d'euros)</i>				
Programme		Financement maximum	Sommes tirées au 30 septembre 2008	Montant des créances nanties au 30 septembre 2008	Solde dû au 30 septembre 2008	Solde dû au 31 décembre 2007	Échéance	Taux
Europe - Australie	EUR	600,0	562,5	705,1	554,6	596,0	20/11/2012	BT & Euro Commercial paper + 0,48%
Etats-Unis	USD	470,0	470,0	497,8	328,6	319,2	11/03/2012	US commercial paper + 0,33%
Canada	CAD	140,0	137,0	156,8	91,6	96,9	13/12/2012	Canadian commercial paper + 0,45%
<b>TOTAL</b>				<b>1 359,7</b>	<b>974,8</b>	<b>1 012,1</b>		

Ces programmes sont soumis à certains engagements concernant la qualité du portefeuille de créances incluant la dilution (ratio : avoirs sur créances éligibles), le retard et le défaut de paiement (ces ratios sont calculés respectivement par comparaison des créances douteuses et impayées avec les créances éligibles).

Au 30 septembre 2008, Rexel respectait l'ensemble de ces engagements.

### 12.1.3 Remboursement de l'emprunt obligataire de 45,7 millions d'euros le 11 mai 2008

En 1998, Rexel Distribution avait souscrit un emprunt obligataire pour un montant de 45,7 millions d'euros (initialement 300 millions de francs) remboursable au 11 mai 2008 et composé de 300 000 obligations zéro coupon de 152,45 euros de nominal. Par ailleurs, afin de se protéger contre l'évolution de la valeur de marché de l'obligation, et assurer un remboursement de l'emprunt obligataire à hauteur de son nominal, Rexel Distribution avait conclu un swap offrant cette protection en échange du paiement trimestriel du taux Euribor trois mois minoré de 0,08%. Le 11 mai 2008, Rexel Distribution a remboursé cet emprunt obligataire sur la base de 183,8354 euros par titre pour un montant total de 55,75 millions d'euros. Au titre du swap de couverture mis en place, Rexel Distribution a reçu un montant de 9,5 millions d'euros correspondant au montant net entre le dernier paiement d'intérêt à Euribor 3 mois – 0,08% et la juste valeur du swap. En conséquence, le montant net payé par Rexel au titre du remboursement de l'emprunt obligataire s'est élevé à 45,7 millions d'euros, correspondant au nominal de l'obligation émise.



## 12.2 Echéances de remboursement

L'échéancier des remboursements contractuels des dettes financières est le suivant :

*(en millions d'euros)*

<b><i>Échéances :</i></b>	<b>30 septembre 2008</b>	<b>31 décembre 2007</b>
Un an.....	231,8	119,2
Deux ans .....	533,1	4,8
Trois ans .....	267,0	6,7
Quatre ans .....	596,0	0,3
Cinq ans .....	2 263,2	1 983,1
Au delà.....	9,8	7,7
<b>Total .....</b>	<b>3 900,9</b>	<b>2 121,8</b>

## 12.3 Variation de l'endettement financier net

Au 30 septembre 2008 et 2007, la variation de l'endettement financier net se présente comme suit :

*(en millions d'euros)*

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier .....</b>	<b>1 606,6</b>	<b>3 901,0</b>
<b><i>Variation des emprunts auprès des actionnaires.....</i></b>	<b>-</b>	<b>(1 039,9)</b>
Remboursement anticipé des Obligations Senior Subordonnées.....	-	(600,0)
Remboursement du Contrat de Crédit Senior 2005.....	-	(1 602,0)
Tirages du Contrat de Crédit Senior 2007.....	-	1 008,3
Remboursement du Contrat de Crédit Senior 2007..... <sup>(1)</sup>	(933,0)	-
Refinancement de la dette Hagemeyer pré-acquisition..... <sup>(1)</sup>	(260,0)	-
Tirages du Nouveau Contrat de Crédit Senior..... <sup>(1)</sup>	4 310,3	-
Remboursement du Contrat de Crédit Senior 2008..... <sup>(2)</sup>	(1 650,0)	-
Coûts de transaction Nouveau Contrat de Crédit Senior..... <sup>(3)</sup>	(65,8)	-
Remboursement de l'emprunt obligataire .....	(45,7)	-
Variations nettes des autres emprunts et concours bancaires .....	115,1	1,5
<b>Variation nette des lignes de crédit.....</b>	<b>1 470,9</b>	<b>(1 192,2)</b>
Variation nette de la titrisation.....	25,8	30,8
Règlement net des dettes de location financement..... <sup>(4)</sup>	(51,9)	(21,6)
<b><i>Variation nette des dettes financières .....</i></b>	<b>1 444,8</b>	<b>(1 183,0)</b>
Variation trésorerie et équivalents de trésorerie .....	(169,3)	(18,2)
Ecart de conversion .....	(4,7)	(52,7)
Effet des variations de périmètre..... <sup>(5)</sup>	315,9	5,3
Amortissements des coûts de transaction.....	35,9	80,7
Autres variations .....	(16,0)	(5,7)
<b>Au 30 septembre .....</b>	<b>3 213,2</b>	<b>1 687,5</b>

<sup>(1)</sup> Refinancement du Contrat de Crédit Senior 2007 et de la dette pré-acquisition de Hagemeyer

Le 14 mars 2008, consécutivement à l'acquisition de Hagemeyer, la Tranche A restant due au titre du Contrat de Crédit Senior 2007 a été remboursée par anticipation en totalité pour un montant de 933,0 millions d'euros. Dans le même temps, la ligne de crédit multidevises du Groupe Hagemeyer qui s'élevait à 281,1 millions d'euros au 14 mars 2008 a également été remboursée en totalité et refinancée par la mise en place d'une avance de trésorerie s'élevant à 260 millions d'euros.

Ces contrats de Crédit ont été refinancés par des tirages au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior pour un montant de 4 312,0 millions d'euros (4 310,3 millions d'euros aux taux de change au 30 septembre 2008 comprenant à l'origine une ligne de crédit multidevise A pour 3 079,4 millions d'euros et deux Tranches C et D pour respectivement 737,0 millions d'euros et 493,9 millions d'euros).

<sup>(2)</sup> Remboursement du Contrat de Crédit Senior 2008

Consécutivement à la vente de l'ensemble des activités Hagemeyer destinées à Sonepar (voir note 3.1), Rexel a remboursé 1 650 millions d'euros du Nouveau Contrat de Crédit Senior, incluant le remboursement total de la Tranche C pour 737,0 millions d'euros et le remboursement partiel des Tranches A et D pour respectivement 783,0 millions et 130,0 millions d'euros.

<sup>(3)</sup> Coûts de transaction

Les coûts de transaction occasionnés par la mise en place du Nouveau Contrat de Crédit Senior, figurent dans les variations nettes des lignes de crédit pour un montant de 65,8 millions d'euros.

<sup>(4)</sup> Règlement des dettes de location financement

La variation des dettes de location financement s'explique principalement par le remboursement pour un montant de 26,9 millions d'euros de la dette de location financement relative à la cession de sept contrats de crédit-bail en France (voir note 6.1).

<sup>(5)</sup> Effets des variations de périmètre

L'effet des variations de périmètre comprend l'effet de l'acquisition de Hagemeyer et des activités de Sonepar en Suède pour un montant de 339,2 millions d'euros diminué de l'endettement de l'Allemagne pour 6,0 millions d'euros dont les activités ont été cédées (voir note 3).

Au 30 septembre 2007, la variation nette des lignes de crédit comprenait principalement le remboursement des Obligations Senior Subordonnées pour 600,0 millions d'euros, le refinancement du Contrat de Crédit Senior 2005 pour un montant de 1,6 milliard d'euros et des tirages au titre du Contrat de Crédit 2007 pour un montant de 1,3 milliard d'euros.

## 13. | RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### 13.1 Couverture du risque de taux

Afin de couvrir son exposition à l'évolution des taux d'intérêts, la stratégie de couverture mise en place vise à maintenir environ deux tiers de l'endettement net à taux fixe ou plafonné et un tiers à taux variable.

Dans le cadre de sa politique de couverture du risque de taux, le Groupe a souscrit des *swaps* payeurs du taux fixe libellés en euros, dollars US et canadiens, dollars australiens et couronnes suédoises, ainsi que des options d'achat (*caps* et *collars*) libellées en dollars, euros, livres sterling et dollars canadiens. Ces instruments arrivent à échéance entre décembre 2008 et décembre 2011. Le Groupe a l'intention de renouveler les *swaps* de façon à se couvrir contre la variabilité des intérêts futurs associés à son endettement à taux variable, conformément à sa politique de couverture du risque de taux. Les couvertures sont allouées par devise en fonction des anticipations du Groupe sur l'évolution des taux d'intérêts liés à ces devises. Ces instruments sont classés en instruments de couverture de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur.

### Dérivés de couverture de flux de trésorerie

Au 30 septembre 2008, les instruments dérivés classés en couverture de flux de trésorerie sont les suivants :

	<b>Total nominal en devise (en millions de devises)</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Taux variable reçu</b>	<b>Taux moyen pondéré fixe payé</b>	<b>Juste valeur (en millions d'euros)</b>
<i>Swap payeur du taux fixe</i>					
Euro .....	303,0	mars 2010	1M Euribor	3,15%	5,5
Dollar US .....	130,0	décembre 2008	3M Libor	4,95%	(0,4)
	185,0	septembre 2009	3M Libor	5,25%	(2,7)
	269,0	mars 2010	3M Libor	4,64%	(4,1)
	300,0	septembre 2011	3M Libor	3,28%	1,6
	130,0	décembre 2011	3M Libor	3,77%	(0,2)
Dollar canadien .....	112,0	mars 2009	3M Libor	3,83%	(0,2)
	80,0	mars 2010	3M Libor	4,02%	(0,7)
Couronne suédoise .....	430,0	mars 2010	3M Stibor	3,36%	0,8
Dollar australien .....	41,5	mars 2010	3M Libor	6,10%	0,1
<b>Total</b>					<b>(0,3)</b>

	<b>Total nominal en devises (en millions de devises)</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Prime payée (en millions d'euros)</b>	<b>Taux variable reçu</b>	<b>Prix d'exercice des options</b>	<b>Juste valeur (en millions d'euros)</b>
<i>Options - Plain vanilla caps</i>						
US \$	50,0	mars 2009	0,3	3M Libor	5,00%	-
US \$	115,0	septembre 2009	0,5	3M Libor	5,50%	-
<i>Collars</i>						
Euro .....	900,0	mars 2011	0,8	3M Euribor	2,65% - 4,50%	7,3
Livre Sterling .....	66,0	mars 2011	0,2	3M Libor	3,75% - 5,75%	0,2
Dollar Canadien .....	126,0	mars 2011	0,1	3M C-bor	2,75% - 5,00%	(0,4)
<b>Total</b>			<b>1,1</b>			<b>7,1</b>

Consécutivement à l'acquisition de Hagemeyer et à l'adaptation de la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt, le Groupe a souscrit des *collars* en euros, livres sterling et dollars canadiens. A la date de souscription de ces contrats, Rexel a payé une prime de 1,1 million d'euros.

Au 30 septembre 2008, le montant nominal total des *swaps* de couverture de flux de trésorerie était de 1 207,6 millions d'euros et 1 183,1 millions d'euros pour les options de couverture de flux de trésorerie.

Les variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie à fin septembre 2008 ont été comptabilisées en réduction des capitaux propres pour un montant de 2,3 millions d'euros (avant impôt).

### Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

Au 30 septembre 2008, une augmentation du taux d'intérêt de 1%, sur la dette nette à taux variable aurait pour conséquence une hausse de la charge annuelle d'intérêt d'un montant estimé à 13 millions d'euros.

## 13.2 Couverture du risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe résulte principalement du recours à des financements externes en devises ou de financements octroyés aux filiales étrangères dans leur devise locale ou reçus d'elles. Afin de neutraliser l'exposition au risque de change, les positions en devises autres que l'euro sont systématiquement couvertes au moyen de contrats à terme d'une durée généralement comprise entre un et trois mois. Les couvertures sont renouvelées tant que l'exposition demeure.

### Juste valeur

La valeur notionnelle et la juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change au 30 septembre 2008 se sont élevées respectivement à 474,6 millions d'euros (dont 536,7 millions d'euros de ventes à terme et 62,1 millions d'euros d'achats à terme) et 3,9 million d'euros. La variation de juste valeur de ces instruments est comptabilisée au compte de résultat afin de neutraliser le résultat de change lié aux opérations couvertes.

### Sensibilité à la variation des taux de change

Le montant des dettes financières brutes par devise de remboursement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Euro	Dollar US	Dollar Canadien	Dollar Australien	Livre Sterling	Couronne Suédoise	Autres devises	Total
Dettes financières .....	2 326,3	872,3	303,2	73,0	75,0	108,0	143,1	3 900,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	(487,9)	(84,1)	(4,9)	(26,9)	(23,5)	(6,9)	(53,5)	(687,7)
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>1 838,4</b>	<b>788,2</b>	<b>298,3</b>	<b>46,1</b>	<b>51,5</b>	<b>101,1</b>	<b>89,6</b>	<b>3 213,2</b>
Effet des couvertures.....	(534,8)	35,1	(24,7)	86,8	44,1	85,8	307,7	-
<b>Position nette après couverture</b>	<b>1 303,6</b>	<b>823,3</b>	<b>273,6</b>	<b>132,9</b>	<b>95,6</b>	<b>186,9</b>	<b>397,3</b>	<b>3 213,2</b>
Impact d'une augmentation de 5% des taux de change.....	-	41,2	13,7	6,6	4,8	9,3	19,9	95,5

## 14. | LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

### 14.1 Litiges

Au cours de la période close le 30 septembre 2008, le Groupe n'a pas eu connaissance d'évènements exceptionnels, d'arbitrage ou de litige ayant eu dans un passé récent, ou étant susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière de Rexel. Aucune évolution significative n'est intervenue au 30 septembre 2008 sur les litiges mentionnés dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007. Le Groupe estime avoir de solides arguments juridiques à opposer à ces plaintes, mais ne peut pas donner l'assurance que sa défense prévaudra au final.

Les litiges relatifs aux activités de Hagemeyer conservées par Rexel sont décrits ci-dessous. L'accord signé le 23 octobre 2007 entre Rexel et Sonepar prévoit certaines dispositions relatives à la répartition des dommages subis au titre de ces litiges.

### Litige relatif à la faillite de Ceteco

Depuis 1995, Hagemeyer N.V. détient, directement et indirectement, approximativement 65% des actions de Ceteco N.V., qui a été déclarée en faillite en mai 2000. En octobre 2003, les mandataires judiciaires de Ceteco ont initié une procédure contre Hagemeyer N.V. et les membres du directoire et du conseil de surveillance de Ceteco devant une juridiction néerlandaise au titre de l'intégralité du déficit de la faillite, estimé par les mandataires judiciaires de Ceteco à 190 millions d'euros, comprenant une créance subordonnée de Hagemeyer sur Ceteco d'un montant de 42 millions d'euros.

La plainte relative à Ceteco repose sur l'allégation (i) du contrôle inapproprié par les dirigeants non exécutifs des dirigeants exécutifs et de leur mauvaise gestion de Ceteco, conduisant à sa faillite. Le fondement de cette prétendue responsabilité est que trois de ces dirigeants non exécutifs étaient membres du conseil de surveillance de Hagemeyer N.V. pendant la période au cours de laquelle la mauvaise gestion est alléguée et (ii) que Hagemeyer N.V., en qualité d'actionnaire majoritaire de Ceteco, n'a pas respecté son devoir de précaution vis-à-vis de Ceteco et de ses créanciers, notamment en manquant d'intervenir à temps pour prévenir la mauvaise gestion de Ceteco. Les mandataires judiciaires soutiennent également que Hagemeyer a injustement révoqué le conseil de surveillance et le directoire de Ceteco.

Les préjudices dans le cadre de cette action en réparation sont fondés sur les pertes subies par Ceteco dans certains pays. Toute indemnité qui pourrait ainsi être collectée dans le cadre de l'action en réparation réduira le déficit de la faillite et réduira par conséquent le montant de la première plainte. Hagemeyer considère que le montant total de la plainte des mandataires judiciaires ne devrait pas dépasser 148 millions d'euros.

L'un des créanciers de Ceteco, Dresdner Bank Lateinamerika AG, a agi en responsabilité contre Hagemeyer N.V. et a demandé le versement de dommages et intérêts d'un montant de 14,5 millions d'euros au motif que Hagemeyer avait violé son devoir de précaution vis-à-vis de Dresdner en manquant d'intervenir à temps pour prévenir la mauvaise gestion de Ceteco. Le montant demandé est inclus dans le déficit de la faillite de Ceteco. Dresdner n'a pas encore initié de procédure judiciaire formelle.

Le 12 décembre 2007, le tribunal de grande instance d'Utrecht a rendu son jugement dans l'affaire Ceteco. La cour a déclaré recevable la demande des mandataires judiciaires de Ceteco et a condamné Hagemeyer N.V., ainsi que les anciens membres du directoire et du conseil de surveillance de Ceteco, à verser des dommages et intérêts d'un montant à déterminer et a renvoyé les parties à une procédure distincte afin de déterminer le montant de ces dommages et intérêts. En outre, Hagemeyer N.V. et les anciens membres du directoire et du conseil de surveillance de Ceteco ont conjointement et solidairement été condamnés à verser un acompte sur dommages et intérêts d'un montant de 50 millions d'euros. Dans le même temps, Hagemeyer N.V. et les anciens membres du directoire et du conseil de surveillance de Ceteco ont fait appel de ce jugement. L'appel suspend l'exécution du jugement, y compris le versement de l'acompte sur dommages et intérêts et le commencement de la procédure distincte qui doit déterminer le montant des dommages et intérêts. Le 8 février 2008, les mandataires judiciaires ont procédé, pour un montant de 190 millions d'euros, à une saisie conservatoire des actions de certaines filiales directes néerlandaises de Hagemeyer et de certaines créances intragroupes qui étaient dues par ces filiales néerlandaises à Hagemeyer N.V. au 8 février 2008. Hagemeyer a fait appel de cette décision. Le Groupe estime avoir de solides arguments juridiques à opposer à ces plaintes, mais ne peut pas donner l'assurance que sa défense prévaudra au final.

### CEF contre Elektronische Groothandel Bernard et autres

L'un des concurrents de Hagemeyer, CEF Holdings Ltd, a démarré une nouvelle activité de grossiste dans le domaine des produits électriques en 1989 aux Pays-Bas. Par la suite, CEF Holdings s'est plaint d'être victime d'une entente organisée notamment par l'association commerciale néerlandaise des grossistes dans le domaine de produits électriques (la FEG) et tous les membres de la FEG, y compris (à l'époque) Elektrotechnische Groothandel Bernard B.V., l'une des filiales néerlandaises de Hagemeyer. En mars 1991, CEF Holdings a déposé une plainte auprès de la Commission Européenne contre, notamment, la FEG et tous ses membres. Par la suite, CEF City Electrical Factors B.V. a initié en février 1999, devant le tribunal de grande instance de Rotterdam, contre la FEG, Technische Unie (le membre le plus important de la FEG) et Bernard (le deuxième membre le

plus important de la FEG) une procédure en indemnisation pour un montant d'environ 98 millions d'euros, hors intérêts et frais de procédure, sur la base des mêmes faits.

En octobre 1999, la Commission Européenne a prononcé une amende à l'encontre de la FEG et de Technische Unie en raison des activités d'entente. Cette décision a été confirmée par la Cour de justice des Communautés européennes en septembre 2006. La Commission Européenne n'a pas prononcé d'amende à l'encontre de Bernard et a, par la suite, définitivement mis un terme à l'affaire concernant Bernard ; la Cour de justice des Communautés européennes étant en accord avec la Commission Européenne.

Les procédures devant le tribunal de grande instance de Rotterdam engagées par CEF contre la FEG, Technische Unie et Bernard, qui avaient été suspendues pendant la procédure devant la Cour Européenne de Justice, ont repris et une audience est prévue le 10 novembre 2008.

En 2006, CEF a également déposé une plainte contre Hagemeyer N.V., Hagemeyer Nederland B.V., HTG Nederland B.V. et leurs administrateurs, aux motifs que ces parties auraient restreint les possibilités offertes à CEF afin d'obtenir l'indemnisation des dommages allégués, les tenant pour responsables des éventuelles pertes en résultant.

Dans le cadre des procédures qui opposent CEF à la FEG, Technische Unie et Bernard, d'une part, et à Hagemeyer N.V., Hagemeyer Nederland B.V., HTG Nederland B.V. et leurs administrateurs, d'autre part, CEF a déposé, à la fin de l'année 2005, une demande de saisie conservatoire devant le tribunal de grande instance de Rotterdam. Cette demande a été rejetée en juillet 2006 au motif qu'un des défendeurs (Technische Unie) avait produit une garantie couvrant la totalité des dommages et intérêts demandés par CEF. CEF a fait appel de cette décision. Le 8 avril 2008, la Cour d'appel de La Haye a rejeté les demandes de CEF tendant à obtenir la saisie conservatoire de certains actifs de Hagemeyer N.V., de Hagemeyer Nederland B.V., de HTG Nederland B.V. et de leurs administrateurs au motif que les demandes de CEF étaient infondées. La Cour de La Haye a uniquement autorisé CEF à procéder à une saisie conservatoire des actions Hagemeyer Nederland B.V. détenues par Bernard pour un montant maximum de 7 millions d'euros. La Cour d'appel de La Haye a considéré que les dommages qui seraient susceptibles de résulter de la violation alléguée du droit de la concurrence ne pourraient pas excéder 5,3 millions d'euros, ou 7 millions d'euros en incluant les intérêts et les frais de procédure. CEF n'a pas encore procédé à la saisie conservatoire et n'a pas fait appel de cette décision auprès de la Cour d'Appel de La Haye au cours de la période de prescription.

Par ailleurs, en mars 2008, CEF a saisi le juge des référés d'Amsterdam afin d'interdire à Hagemeyer N.V., ABN AMRO Bank N.V., Rexel, Kelium et Sonepar de procéder ou de participer à la liquidation de Hagemeyer et de les contraindre à déposer sur un compte séquestre un montant de 95 millions d'euros afin de garantir les demandes au fond formulées par CEF. Le 17 avril 2008, Le tribunal de grande instance d'Amsterdam a rejeté l'ensemble des demandes de CEF au motif que celles-ci n'étaient pas fondées. CEF a fait appel de cette décision.

Le Groupe estime avoir de solides arguments juridiques à opposer à ces plaintes, mais ne peut pas donner l'assurance que sa défense prévaudra au final.

#### *Autorités fiscales belges contre Manudax Belgium*

Manudax Belgium N.V., l'une des filiales Belges de Hagemeyer, a procédé à sa liquidation volontaire le 27 novembre 2000. En 1999 et en 2000, Manudax Belgium a fait l'objet d'un redressement fiscal en matière de TVA au titre d'opérations frauduleuses prétendument réalisées par d'anciens salariés entre la fin de l'année 1996 et le début de l'année 1998. Le montant de ce redressement fiscal, y compris les pénalités, mais à l'exclusion des intérêts, est de 78,2 millions d'euros. Les intérêts, au 31 décembre 2007, sont d'un montant de 52,1 millions d'euros. Tous les redressements ont été contestés par Manudax Belgium.

Le Groupe estime avoir de solides arguments juridiques à opposer à ces plaintes, mais ne peut pas donner l'assurance que sa défense prévaudra au final.

#### *Arbitrage concernant ABM*

En 2001, Hagemeyer a acquis ABM, une société en Espagne. Dans le cadre de l'opération, il a été convenu de procéder à certains ajustements de prix au profit du vendeur d'ABM, dépendant de la réalisation par Hagemeyer de certains niveaux convenus, ajustés et audités d'EBITDA au titre de l'exercice 2002. Hagemeyer a considéré que ces niveaux d'EBITDA n'avaient pas été atteints et, en

conséquence, aucun ajustement de prix n'a été versé au profit du vendeur d'ABM. Le commissaire aux comptes de la société à l'époque a émis une certification sans réserves des états financiers établis au titre de l'exercice 2002, qui constituaient contractuellement la base de l'EBITDA 2002 ajusté et audité. Le vendeur considère néanmoins que certains niveaux d'EBITDA ont été atteints et demande par conséquent le paiement d'un complément de prix de 18 millions d'euros, à l'exclusion des intérêts contractuels et des dépenses, actuellement estimés à 7,6 millions d'euros. La demande a été soumise à un expert indépendant qui a fait droit à cette demande. La décision de l'expert a été soumise à arbitrage. Une sentence arbitrale est attendue au plus tard en 2008.

Le Groupe estime avoir de solides arguments juridiques à opposer à cette demande, mais elle ne peut pas donner l'assurance que sa défense prévaudra au final.

#### Litige relatif à Elettroveneta

Au cours de l'exercice 2007, Rexel Italia, filiale indirecte de Rexel a envisagé la réalisation de l'acquisition d'Elettroveneta, société italienne opérant principalement dans la région de Veneto. En 2007, à la suite d'un désaccord sur le prix, la signature du contrat a été annulée. Le 31 juillet 2008, les actionnaires d'Elletroveneta ont déposé une plainte auprès de la Cour de Monza contre Rexel Italia, Rexel SA et son dirigeant au motif qu'un accord sur le prix avait été conclu et que par conséquent, il existe un accord entre les parties malgré l'absence de signature.

Les actionnaires d'Elletroveneta ont déposé auprès de la Cour de Moza une demande d'indemnisation pour les dommages subis d'un montant d'au moins 24,8 millions d'euros à l'exclusion des intérêts. Les actionnaires d'Elettroveneta considèrent que les dommages subis sont compris entre 24,5 millions d'euros et 29,5 millions d'euros.

Le Groupe estime avoir de solides arguments juridiques à opposer à ces plaintes, mais ne peut pas donner l'assurance que sa défense prévaudra au final.

## 14.2 Autres engagements

Le 1<sup>er</sup> février 2008, Rexel Distribution SA a signé un contrat relatif à l'acquisition de 73,5 % du capital de la société Suzhou Xidian Co. Ltd, société établie à Suzhou et exerçant une activité de distribution d'automatismes et produits basse tension Siemens, essentiellement dans la région de Suzhou. Rexel Distribution SA portera sa participation à 100 % en 2011. Le prix d'acquisition, avant ajustement, est estimé à 51,4 millions de yuans (4,6 millions d'euros). A ce jour, la réalisation de cette acquisition devrait intervenir au cours du deuxième semestre de l'année 2008, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives usuelles pour ce type d'opération (et notamment l'approbation par les autorités chinoises).

## 15. | SAISONNALITE

Il n'existe qu'une faible corrélation entre le niveau d'activité du Groupe et la saisonnalité. Au cours du premier semestre, le chiffre d'affaires du Groupe est cependant plus faible (particulièrement en janvier et février), alors que les ventes du dernier semestre sont légèrement supérieures au niveau moyen (particulièrement en octobre et novembre).

## 16. | EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2008

A la date de présentation des états financiers consolidés intermédiaires résumés, il n'y a pas eu d'événements postérieurs au 30 septembre 2008 susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de Rexel.

## 17. | INFORMATION TRIMESTRIELLE

### Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Pour le trimestre clos le 30 septembre	
	2008	2007
Chiffre d'affaires	3 447,1	2 677,0
Coût des ventes	(2 628,0)	(2 030,4)
<b>Marge brute</b>	<b>819,1</b>	<b>646,6</b>
Frais administratifs et commerciaux	(644,2)	(484,1)
<b>Résultat opérationnel avant autres produits et charges</b>	<b>174,9</b>	<b>162,5</b>
Autres produits	0,8	2,0
Autres charges	(52,5)	(21,5)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>123,2</b>	<b>143,0</b>
Produits financiers	18,1	11,2
Coût de l'endettement financier	(59,8)	(32,9)
Charges financières liées au refinancement	-	(1,9)
Autres charges financières	(16,2)	(6,2)
<i>Charges financières (nettes)</i>	<i>(57,9)</i>	<i>(29,8)</i>
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>65,3</b>	<b>113,2</b>
	-	-
Produit (charge) d'impôt sur le résultat	(30,7)	(45,3)
<b>Résultat net</b>	<b>34,6</b>	<b>67,9</b>
<b>Dont :</b>		
Résultat net - Part du Groupe	34,3	67,8
Résultat net - Part des minoritaires	0,3	0,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	254 845	255 713
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	259 971	255 713
<b>Résultat net par action :</b>		
Résultat de base par action (en euros)	0,13	0,27
Résultat dilué par action (en euros)	0,13	0,26



## Tableau des flux de trésorerie consolidé

	Pour le trimestre clos le	
	30 septembre 2008	30 septembre 2007
<i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		
Résultat opérationnel	123,2	143,0
Amortissements et dépréciation d'actifs	64,3	18,8
Avantages au personnel	(7,4)	(4,1)
Variation des autres provisions	2,8	(0,5)
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie	(1,4)	17,2
Intérêts payés	(52,1)	(27,2)
Impôt payé	(26,2)	(27,1)
<i>Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement</i>	<i>103,2</i>	<i>120,1</i>
Variation des stocks	(3,5)	(11,3)
Variation des créances clients	26,9	(1,9)
Variation des dettes fournisseurs	(106,4)	(57,1)
Variations des autres créances et autres dettes	30,1	-
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	<i>(52,9)</i>	<i>(70,3)</i>
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>	<b>50,3</b>	<b>49,8</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(25,4)	(18,8)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	12,9	1,7
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(46,6)	(12,1)
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	12,3	1,8
Variation des placements à long terme	1,9	(0,1)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<b>(44,9)</b>	<b>(27,5)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Produits de l'émission d'actions	-	(7,3)
Rachat d'actions propres	5,7	(3,2)
Variation nette des facilités de crédit et autres dettes financières	(150,6)	(265,1)
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	2,5	26,9
Remboursement des dettes résultant des contrats de location-financement	(7,3)	(6,1)
Dividendes versés	-	0,2
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>(149,7)</b>	<b>(254,6)</b>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(144,3)	(232,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	823,9	719,3
Effet de la variation des taux de change et autres éléments de réconciliation	8,1	(2,8)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>687,7</b>	<b>484,2</b>

## Information sectorielle pour le trimestre clos le 30 septembre 2008

(en millions d'euros)

	Europe		Amérique du Nord		Asie - Pacifique		Autres marchés		Consolidé	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Chiffre d'affaires.....	1 962,9	1 209,8	1 121,6	1 244,0	237,9	208,8	124,8	14,4	3 447,1	2 677,0
Résultat opérationnel avant autres produits et charges...	100,6	87,7	55,4	61,7	17,3	13,1	1,6	-	174,9	162,5